

Rapport d'activités

2017



Capture écran du film *La Sorgue vue du ciel et sous la Surface de l'eau* - © SMBS 2017



syndicat mixte du
bassin des sorgues

Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

La Passerelle - 1, Chemin des Palermes

84320 Entraigues sur la Sorgue

Tél. : 04.90.83.68.25 - Fax : 04.90.83.17.60

smbs@laSorgue.fr - www.laSorgue.fr

*“ Œuvrer ensemble
pour accomplir de grandes choses ”*



Madame, Monsieur,

En cette ultime année avant l'application légale au 1^{er} janvier 2018 de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI), les collectivités concernées par les Sorgues ont œuvré activement pour préserver la gestion globale et cohérente de la rivière à l'échelle du bassin versant. Je les en remercie vivement.

En effet, outre le fait qu'il est démontré qu'une rivière doit être gérée de manière durable et opérationnelle en l'appréhendant sur toute sa longueur, suivant toutes ses composantes et ses interactions, gardons à l'esprit que c'est en œuvrant *ensemble* qu'il devient possible d'accomplir de grandes choses.

C'est suivant cette philosophie que le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues reste un acteur incontournable de notre territoire. Je remercie pour ce faire l'ensemble des élus impliqués, qui savent se mobiliser et développer une culture dans le domaine particulier de la gestion des rivières - culture indispensable aux prises de décisions parfois délicates. Je remercie aussi l'ensemble des agents du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues. Ils apportent, par leurs connaissances spécifiques et leurs expériences notables, une expertise pointue, renforcée par une forte implication au quotidien.

Le travail mené est réalisé dans l'intérêt général, c'est-à-dire dans l'intérêt de tous : l'ensemble des citoyens est concerné, individuellement et au travers de leurs communes, qui forment la base du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues via leurs intercommunalités. *Ensemble*, nous pouvons réfléchir et agir consciemment, pour intégrer les différents enjeux, protéger, restaurer, préserver, entretenir, prévenir les risques... et ainsi donner à la Sorgue sa place capitale au sein de notre territoire et de nos vies.

Ce rapport d'activités 2017 vous permettra de découvrir ou de redécouvrir l'importance et la diversité des missions menées par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues. Vous constaterez notamment :

- que le bilan du 2^{ème} Contrat de Rivière, finalisé en 2017, a abouti à la décision de poursuivre la démarche engagée depuis près de 15 ans, au travers d'un 3^{ème} Contrat de Rivière ;
- que l'année 2017 a vu se dérouler des travaux d'envergure répondant à des problématiques multiples et croisées. Je citerai par exemple la restauration du seuil de la Croupière à Le Thor, avec la mise en place d'une passe à poissons et le changement de l'exutoire du canal de L'Isle. Ces travaux ont permis de pérenniser le réseau des Sorgues, de restaurer la continuité écologique et d'alimenter la Sorgue du Trentin par une eau de qualité et en quantité propice au milieu naturel ;
- que les repérages et travaux menés sur la ripisylve continuent à favoriser un bon état écologique de la rivière et à protéger les biens et les personnes ;
- que la forte implication du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues dans la réactivation du Comité Local de la Sorgue amont a permis de mener toute une année de concertation, qui devrait aboutir à la signature d'une nouvelle Charte de la Sorgue amont en 2018.

Vous souhaitant bonne lecture,
Bien cordialement,

Le Président, Guy MOUREAU





Fiche d'identité de la Sorgue	2
Pourquoi un syndicat de bassin sur les Sorgues ?.....	3
Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	4
Missions et actions du SMBS.....	5
Résultats comptables de l'exercice 2017.....	6
Son Comité et Bureau Syndical en 2017	7
Son équipe technique et administrative en 2017	9
L'organigramme du SMBS en 2017	10
Mission et actions réalisées en 2017	11

Fiche d'identité de la Sorgue



La Sorgue traverse le territoire de

18 communes (140 275 habitants)
3 Communautés de Communes
1 Communauté d'Agglomération

Son réseau s'étend sur

500 km (180km de bras principaux + réaux, mayres...)

Ce réseau est géré par

1 Syndicat de bassin

La rivière est ancrée dans

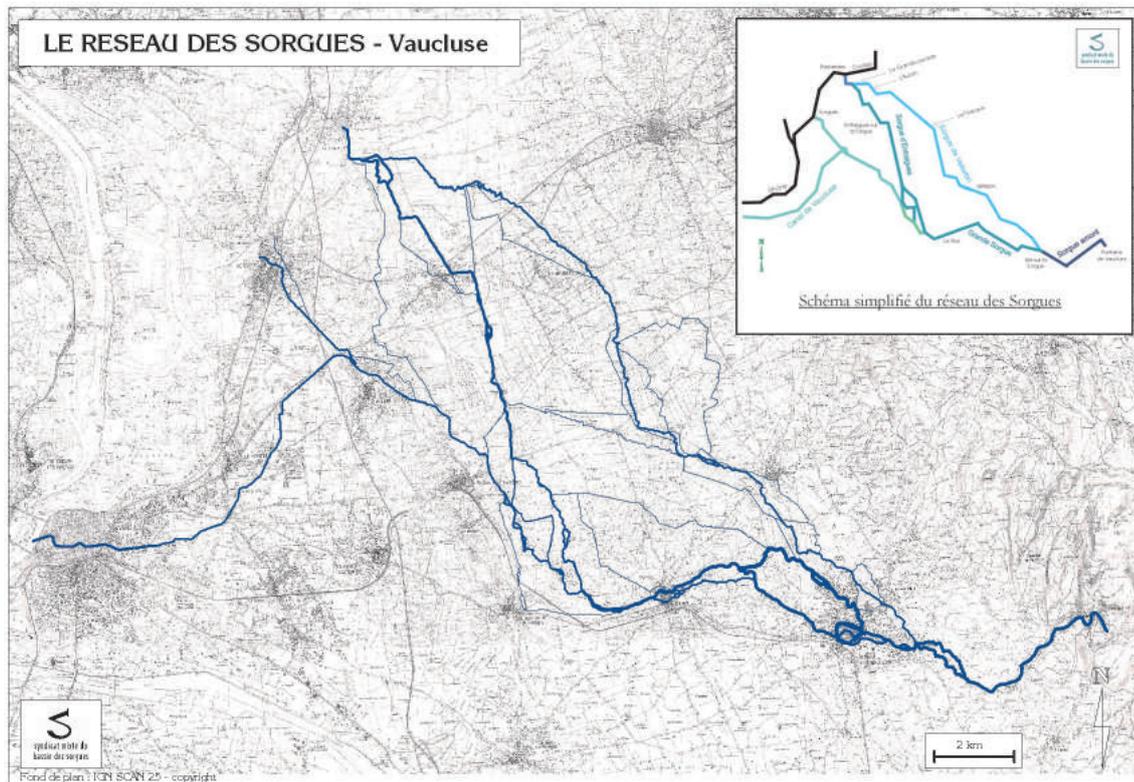
1 860 km² de bassin versant total
(impluvium, affluents et Sorgues)
270 km² de bassin versant de la plaine des Sorgues

Ses débits observés sont

18,6 m³/s en moyenne (observations mensuelles)
5 m³/s de débit moyen mensuel sec d'occurrence 5 ans
Débit minimum observé : 3,1 m³/s (oct. 2007)
Débit maximum observé : 85 m³/s (11 janv. 1994)

Pourquoi un syndicat de bassin des Sorgues ?

La gestion d'une rivière concerne tous les habitants du bassin versant. Cela justifie que les communes concernées se regroupent pour assurer cette mission.



Certains dossiers ne peuvent être *traités efficacement et durablement* qu'à l'échelle de l'ensemble du cours d'eau.

Le principe du regroupement permet de *mobiliser des moyens et des niveaux de compétence* qui ne seraient pas forcément accessibles aux petites collectivités.



La Sorgue d'Entraigues - Trévouse

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) est un **établissement public** qui travaille pour les communes et intercommunalités de la plaine des Sorgues. Présent depuis 1998 sur le territoire, il gère les rivières et milieux naturels associés (ripisylve, zones humides...) du bassin des Sorgues et du Canal de Vaucluse.

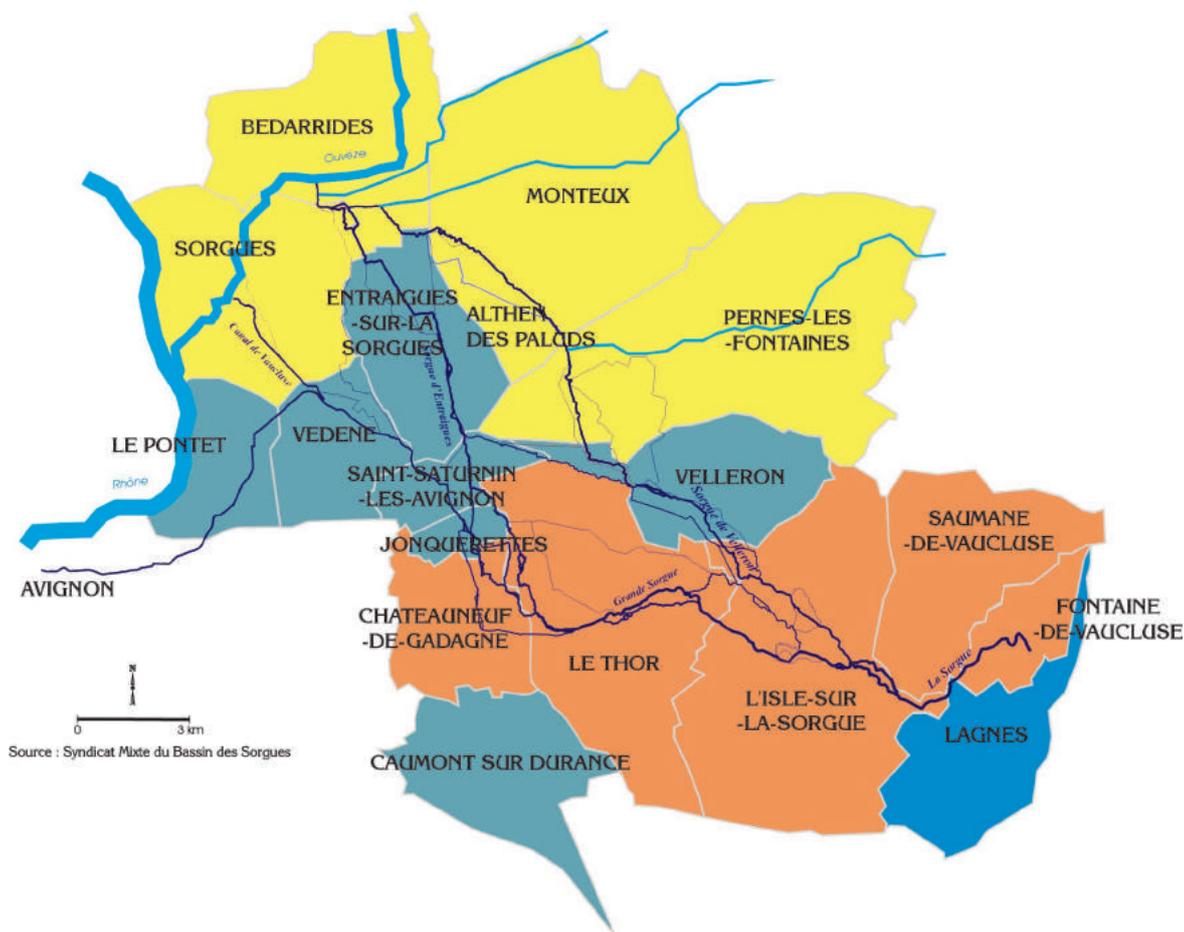
Le Syndicat est **l'interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels** pour ce qui concerne la Sorgue (*services de l'Etat, Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Départemental, Fédération de pêche, etc.*). Il anime le **Contrat de Rivière « Les Sorgues »**, le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » et le **Comité Local de la Sorgue amont**.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Depuis le 1er janvier 2014, il n'existe plus qu'un syndicat unique chargé de la gestion de la Sorgue : **Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS)**.

Le 1er janvier 2017, les communes de **Bédarrides et Sorgues** ont quitté la communauté de commune des Pays du Rhône et Ouvèze pour rejoindre la communauté de communes des **Sorgues du Comtat**. Cette dernière est devenue membre du SMBS pour les communes d'Althen des Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes les Fontaines et Sorgues.

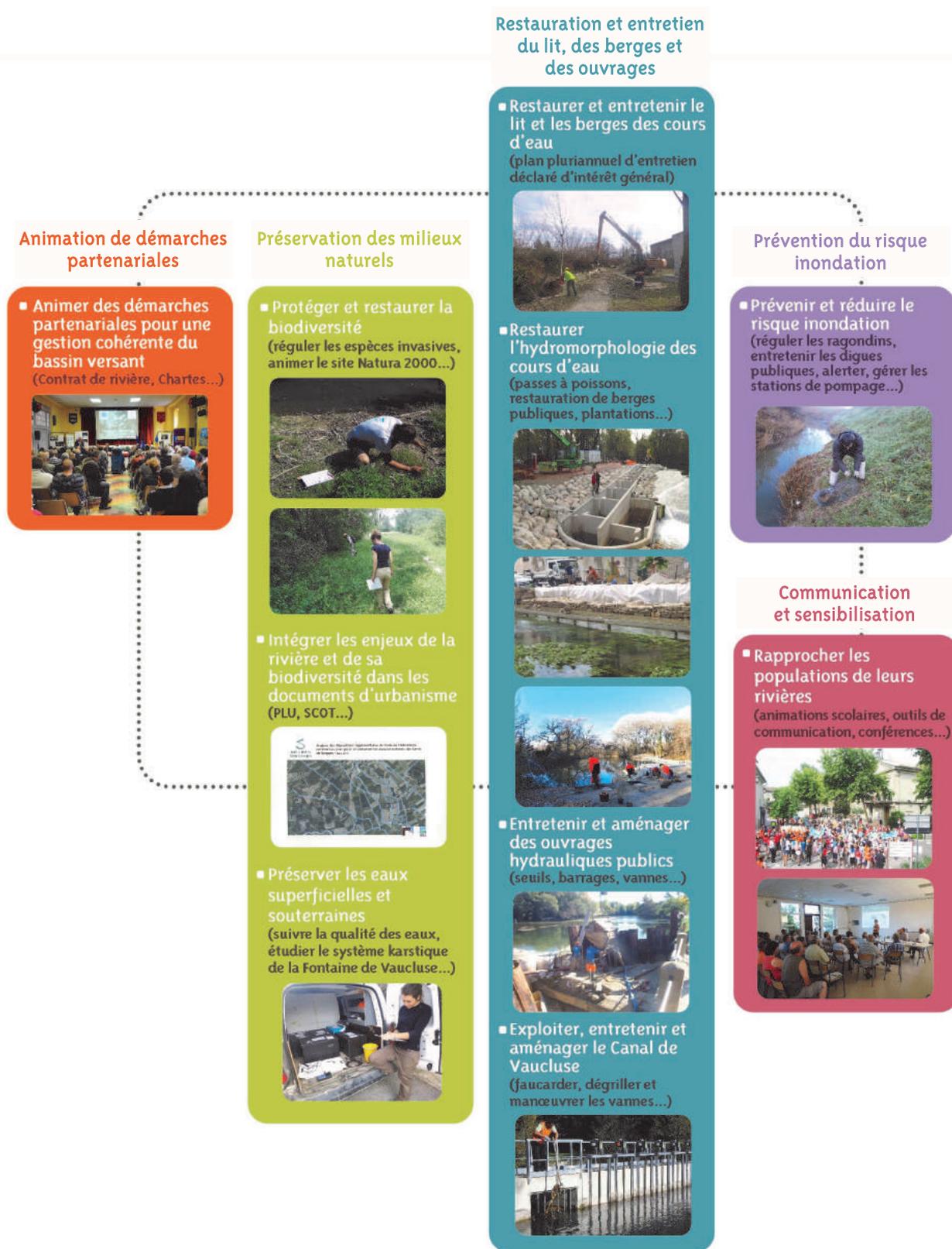
Le territoire d'intervention du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues en 2017



-  Communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
-  Communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
-  Communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat
-  Commune située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI).

A ce titre, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues intervient dans les domaines suivants :



Résultats comptables de l'exercice 2017

Les contributions des structures membres et les subventions des partenaires institutionnels constituent les deux ressources financières principales.

Ces financements sont destinés soit au fonctionnement général de la structure, soit à la réalisation d'opérations d'investissement.

Résultat comptable de l'exercice 2017 (d'après le compte administratif 2017)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Résultat de l'exercice 2017 :	Résultat de l'exercice 2017 :
Dépenses : 1 285 146,76 €	Dépenses : 1 404 891,85 €
Recettes : 1 792 491,58 €	Recettes : 765 187,72 €
Résultat d'exécution : 507 344,82 €	Résultat d'exécution : - 639 704,13 €
Résultat 2016 reporté : 0 €	Résultat 2016 reporté : - 409 388,77 €
Résultat de clôture 1 033 018,50 € <i>(à reporter en 2018)</i>	Résultat de clôture (hors RAR) 18 232,93 € <i>(à reporter en 2018)</i>

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (2 SECTIONS)
Excédent de 1 014 785,57 €

RESULTAT RESTES A REALISER (RAR)
Dépenses d'investissement 469 169,63 €
Recettes d'investissement 703 796,99 €
Résultat des RAR 234 627,36 €

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2017
Excédent de 1 249 412,93 €

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est composé de 21 délégués élus représentant l'ensemble des communes du territoire d'action du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

- 8 délégués titulaires et 7 délégués suppléants désignés par la **Communauté d'Agglomération du Grand Avignon**

Titulaires

Mme ANCEY Dominique (Jonquerettes)
 M. HEBRARD Joris (Le Pontet)
 M. FAVIER Jean (Saint-Saturnin lès A.)
 M. MALEN Serge (Saint Saturnin lès A.)
 M. PONCE Michel (Velleron)
 M. GUIN Joël (Vedène)
 M. FOUILLER Joël (Caumont-sur-Durance)
 M. MOUREAU Guy (Entraigues sur la Sorgue)

Suppléants

M. BELLEGARDE Daniel (Jonquerettes)
 En attente de désignation (Le Pontet)
 M. MAHI Thomas (Saint-Saturnin lès A.)
 M. GROSJEAN Pascal (Caumont-sur-Durance)
 Mme NORMAND Marie (Velleron)
 Mme GOTTRA Chantal (Vedène)
 Mme JULIEN Renée (Caumont-sur-Durance)
 Mme PELLEGRINI Galina (Entraigues sur la Sorgue)

- 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants désignés par la **Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV)**

Titulaires

M. GONZALVEZ Pierre (L'Isle-sur-la-Sorgue)
 M. SERRE Denis (L'Isle-sur-la-Sorgue)
 Mme SCHNEIDER Estelle (Le Thor)
 M. MOLLAND Pierre (Châteauneuf de Gadagne)
 M. PASTOR Roland (Fontaine de Vaucluse)
 Mme ETIENNE Monique (Saumane de Vaucluse)

Suppléants

M. GERMAIN Ludovic (L'Isle-sur-la-Sorgue)
 M. BELLET Daniel (L'Isle-sur-la-Sorgue)
 M. BAYON DE NOYER Yves (Le Thor)
 M. GEREN Philippe (Châteauneuf de Gadagne)
 M. BAFFONI Eddie (Fontaine de Vaucluse)
 Mme Ayme-Allemand Patricia (Saumane de Vaucluse)

- 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants désignés par la **Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat (CCSC)**

Titulaires

Mme TORT Maryse (Bédarrides)
 M. SOLER Serge (Sorgues)
 M. GARCIA Stéphane (Sorgues)
 M. FOURNET Denis (Althen des Paluds)
 Mme ESPENON Evelyne (Monteux)
 M. GABERT Pierre (Pernes les Fontaines)

Suppléants

M. TORT Christian (Bédarrides)
 Mme BRAUD Sandrine (Sorgues)
 Mme MURZILLI Véronique (Sorgues)
 M. PARIGOT Georges (Althen des Paluds)
 Mme MILLET Annie (Monteux)
 Mme LAFAURE Françoise (Pernes les Fontaines)

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant désignés pour la **commune de Lagnes** (en 2018, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant désignés pour la **Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse**)

Titulaire

M. LEROUX Jean Pierre
 En 2018 : M. DONNAT Robert (Lagnes)

Suppléant

Mme CLAUZON Christiane
 Inchangé en 2018 (Lagnes)

Son comité et bureau syndical en 2017

Ces délégués ont élu leur bureau, composé d'un Président et de quatre Vice-présidents



M. Guy MOUREAU
Président



M. Roland PASTOR
1er Vice-président



M. Joël GUIN
2ème Vice-président



M. Denis SERRE
3ème Vice-président



M. Stéphane GARCIA
4ème Vice-président



Les élus du
SMBS
mobilisés



Les changements en 2018

A noter qu'en 2018, M. Serge SOLER a remplacé M. Stéphane GARCIA en tant que Vice-président

Son équipe technique et administrative

En 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est appuyé sur une équipe pluridisciplinaire de 14 personnes, chargée de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des décisions prises au sein du Comité Syndical et du bureau.



L'équipe technique et administrative du SMBS en 2017



Arnaud interviewé par France Nature Environnement PACA pour le projet « Histoires d'Hommes et de Rivières »



L'équipe du SMBS et de la Maison Régionale de l'Eau. Fin de la Journée de Restitution 2017



Céline prépare les diplômes des Citoyens de la Sorgues



L'équipe technique en réunion...

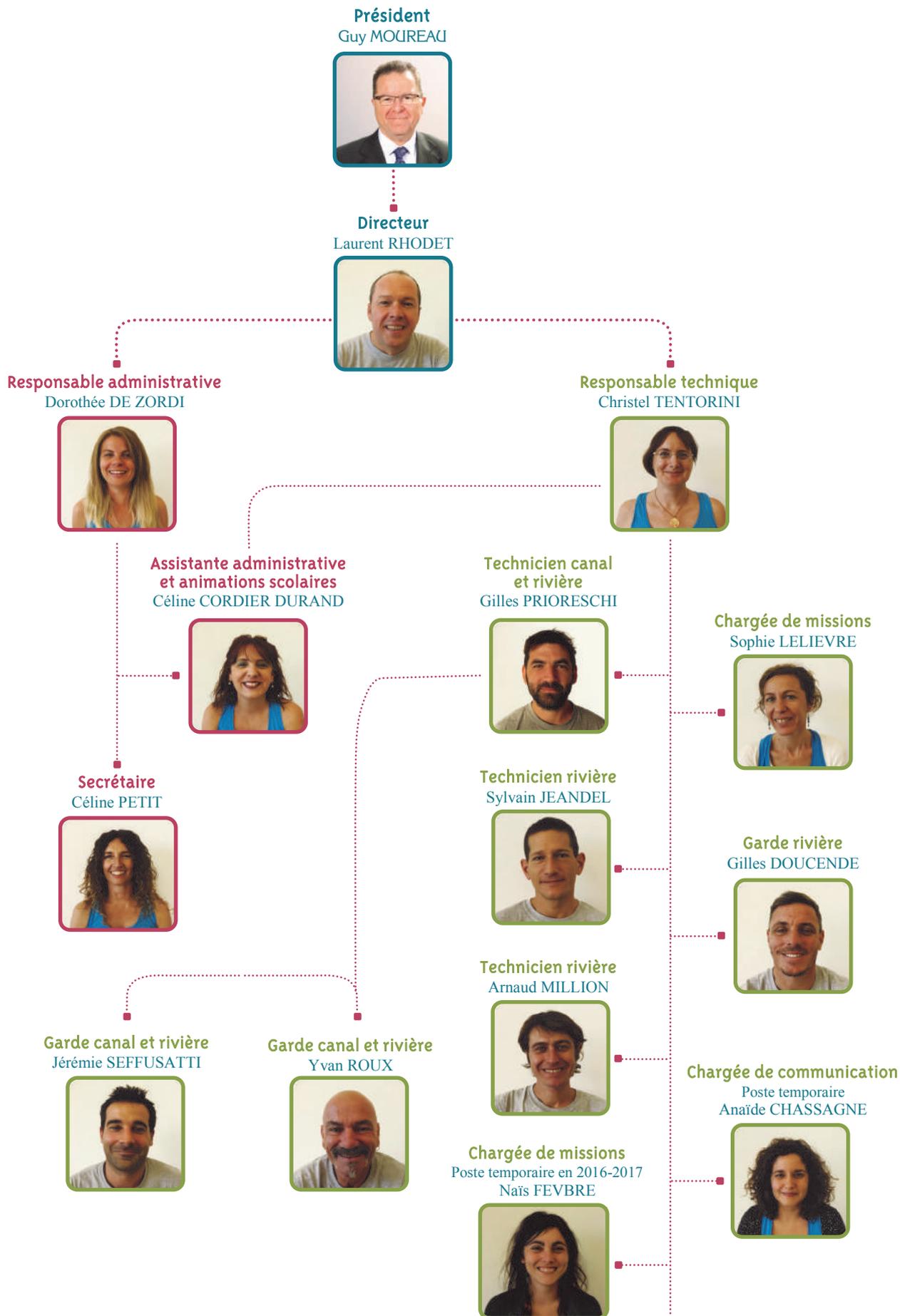


L'équipe administrative au complet !



L'équipe technique en formation sur les chiroptères... Avec le Groupe Chiroptères de Provence

L'organigramme du SMBS en 2017



ANIMATION DES DÉMARCHES PARTENARIALES

Elaboration du SOCLE sur le territoire des affluents de rive gauche du Rhône Vaucluse et Drôme.....	13
Elaborer le bilan du Contrat de Rivière « Les Sorgues ».....	15
Réactiver le Comité Local de la Sorgue Amont (CLSA).....	16

PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Réguler la jussie	19
Réguler le bourreau des arbres	20
Réguler l'ailante	21
Réguler le raisin d'Amérique	22
Animer le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon ».....	23
Suivi pluriannuel de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	25
Conseils sur les documents de planification urbaine	26
Aquisitions foncières 2017	27
Connaissance des écoulements dans le karst	29
Elaborer un Comité scientifique sur les Sorgues	30
Suivi de l'Ophioglosse commun sur le site des Herbages, à Entraigues sur la Sorgue.....	31
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur le site des Herbages, à Entraigues sur la Sorgue.....	32
Candidature à l'appel à projets « Initiative Biodiversité » de l'Agence de l'eau.....	33

RESTAURATION ET ENTRETIEN DU LIT, DES BERGES ET DES OUVRAGES

Repérer pour mieux agir	34
Réhabiliter la ripisylve	35
Lutter contre la maladie du chancre coloré du platane	36
Recréer une ripisylve fonctionnelle	37
Entretien des chenaux d'écoulement des affluents et réaux	38
Restaurer la continuité écologique	39
Mettre en place une passe à poissons sur le seuil des Gaffins, à Althen des Paduds.....	40
Restaurer le seuil de la Croupière et mettre en place une passe à poissons, à Le Thor.....	41
Changer l'exutoire du canal de L'Isle, à Le Thor	43
Travaux d'urgence de confortement du seuil du Partage des eaux, à L'Isle sur la Sorgue....	44
Réhabiliter les vannes barrages de la mairie, à Le Thor	45
Restaurer le seuil de Monclar et mettre en place une passe à poissons, Phase 1, à Le Thor.....	46
Reconstruire le mur-berge de Campredon, à L'Isle sur la Sorgue	47
Entretien annuel du Canal de Vaucluse	48
Gestion quotidienne du Canal de Vaucluse	49
Mise en sécurité des ouvrages hydrauliques du Canal de Vaucluse	51

Missions et actions réalisées en 2017

PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Réguler les populations de ragondins	52
Faire bénéficier les communes du service « Prédit »	53
Modélisation du débit de la Fontaine de Vaucluse	54
Gérer les stations de pompage de St Sauveur et de Campsec, à Entraigues sur la Sorgue et Bédarrides	55

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Communiquer sur le bilan du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015	56
Informers les citoyens de demain : Les Sorgues à l'école 2016-2017	57
Informers les citoyens de demain : distribution des outils pédagogiques pour 2017-2018.....	59
Développer une stratégie de communication externe et interne	60
Associer les acteurs locaux et œuvrer ensemble	61
Partager notre expertise technique	62
Création de nouveaux outils de communication	63
Site Internet www.laSorgue.fr	64
Diffusion de communiqués de presse.....	65

Élaboration du Schéma d'Organisation et de mutualisation des Compétences Locales de l'Eau – SOCLE, sur le territoire des affluents de rive gauche du Rhône Vaucluse et Drôme

Objectifs

Au 1^{er} janvier 2018, les communautés de communes, d'agglomération... vont être détenteur de la **nouvelle compétence obligatoire GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** définie par la loi MAPTAM du 27/01/2014 modifiée par la loi du 31/12/2017.

Sur le territoire des affluents rive gauche du Rhône de Vaucluse et Drôme, tous les bassins versants sont d'ores et déjà couverts par un syndicat mixte de gestion. Ces structures exercent déjà plus ou moins une partie des compétences GEMAPI, **mais exercent également d'autres missions indispensables à une gestion globale et intégrée des cours d'eau.**

La démarche SOCLE vise à aider les communautés à mettre en œuvre cette nouvelle compétence GEMAPI, aux contours mal définis, et de **ne pas détruire la gestion par bassin versant** qui a mis plus de 20 ans à se mettre en place et qui a démontré depuis, sur plusieurs dizaines d'années, son importance et son efficacité.

Mise en oeuvre

Engagée début 2016 par un groupement de commandes constitué des syndicats de bassin versant du Lez, de la Meyne (ASA), de l'Ouvèze provençale, de l'Aygues, des cours d'eau du Sud Ouest Mont Ventoux et des Sorgues, **l'élaboration du Schéma** d'Organisation et de mutualisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) sur le territoire des affluents de rive gauche du Rhône Vaucluse et Drôme **a fortement mobilisé les différents acteurs concernés au cours de l'année 2017.**

Coût d'objectif : 156 600 € TTC

Plan de financement : AE 40 % / CR PACA 20 % / CD de Vaucluse 20 % / membres du groupement 20 %

Prestataire : ESPELIA

Calendrier prévisionnel :

- Été 2015 : constitution du groupement de commandes / élaboration cahier des charges / consultation
- Décembre 2015 : démarrage de l'étude
- 2016 : mise en œuvre de l'étude
- Mai 2017 : présentation du Schéma
- Octobre 2017 : validation du Schéma
- D'octobre 2017 à décembre 2018 : mise en œuvre du schéma et accompagnement des Syndicats et des Communautés à la prise de compétence.



Comité de pilotage du 28/09/2016

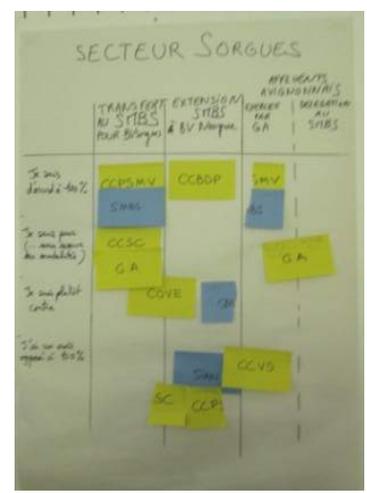


Réunion de travail du 24/11/2016

Réalisations

En qualité de coordonnateur du groupement de commandes, le **Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a été particulièrement mis à contribution :**

- ✓ **Organisation de 3 Comités de pilotage :**
 - 21/03/2017 : retour sur les supports d'information mis à disposition et particulièrement sur les fiches de synthèse par bassin versant et par Communautés / présentation et échanges sur les impacts de la compétence GeMAPI (besoins humains et financiers...) / proposition d'organisation de la GeMAPI et des missions complémentaires.
 - 02/05/2017 : proposition d'un schéma issu des échanges et validations de principe / premières précisions sur les modalités de mise en œuvre du SOCLE (dont calendrier des évolutions institutionnelles).
 - 17/10/2017 : rappel du schéma d'organisation acté par bassins versants / Échanges sur l'état d'avancement des démarches et des procédures engagées au sein des Communautés et des Syndicats de rivière / Retour sur les difficultés rencontrées / points de blocage / recalage du calendrier de mise en œuvre du schéma d'organisation au regard de l'avancement des démarches entreprises.
- ✓ **11 réunions du Groupe de travail**
- ✓ Gestion des invitations et production des comptes rendus de l'ensemble des réunions.
- ✓ Plus de 1 000 courriels.
- ✓ Participations aux réunions locales organisées par les Communautés et par la Préfecture.
- ✓ Présentation de la démarche à EA Eco-entreprises (23/03/17), au Club Finance de la Gazette des communes à Avignon (22/06/17)...
- ✓ Relecture et finalisation de nombreux documents pour alimenter la plateforme collaborative :



COPIL du 02/05/17 –
choix des scénarios

Compte rendu COPIL
du 17/10/2017

Elaborer le bilan du Contrat de Rivière « Les Sorgues »

(Opération C1.1 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)

Objectifs

L'étude bilan, évaluation et perspectives d'un contrat de rivière est une démarche qui vise à **assurer la pérennité des actions mises en place et des investissements réalisés** dans le cadre du contrat, ainsi qu'à fournir des pistes pour poursuivre la prise en compte des cours d'eau dans leur globalité. Il est donc important, avant de s'engager dans toute nouvelle action, d'évaluer l'efficacité de la démarche qui vient de s'achever.



Mise en oeuvre

Après avoir réalisé en interne, courant 2016, le bilan technico-financier du contrat, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est associé le concours de l'agence de médiation et de concertation Génope pour réaliser l'étude d'évaluation du fonctionnement de la procédure et d'accompagnement dans l'animation territoriale et la communication.

De septembre à décembre 2016, en Comité de pilotage (SMBS et Génope), il a été décidé la méthodologie de l'étude, les choix des questions évaluatives et de la trame des entretiens avec les acteurs du territoire et du Contrat de rivière.

Au cours des mois de janvier et février 2017, les ressentis et les avis de **79 personnes représentant 58 structures** (collectivités territoriales, établissements publics, établissements industriels, structures en lien avec une activité sportive ou de loisir, acteurs du monde agricole, associations, propriétaires d'ouvrage hydraulique...) ont été récoltés au cours d'**entretiens collectifs thématiques**. Les partenaires institutionnels (Agence de l'Eau, Service de l'Etat en Vaucluse, Conseil Régional PACA et Conseil Départemental de Vaucluse) ont été **auditionnés individuellement**.



Nuage de mots réalisé à partir d'une compilation de l'ensemble des retours à la question « 3 mots pour décrire les Sorgues ». La fréquence des mots est proportionnelle à leur taille dans la représentation ci-dessus.

De plus, un **sondage en ligne** a également été mis en place durant un mois : **170 personnes** ont participé.

Au total, cette étude porte sur les informations récoltées auprès de **245 personnes**.



Affiche d'information du sondage en ligne

L'intégralité du Bilan du Contrat de rivière
« Les Sorgues 2010-2015 »
est téléchargeable sur le site www.gesteau.fr

Mise en oeuvre

Les conclusions de l'étude ont été présentées le 18 juillet 2017 au Comité de rivière. L'étude complète du bilan du Contrat de rivière a été validée. Elle comprend le bilan technico-financier réalisé en 2016, l'étude sociologique et les préconisations issues du croisement de ces deux études. A cette même date, le Comité de rivière a voté la poursuite de la démarche avec la réalisation d'un 3^{ème} Contrat de rivière.



Comité de rivière du 18 juillet 2017 au siège du SMBS
à Entraigues sur la Sorgue

Le 18 juillet 2017 a été voté en Comité de Rivière la validation du bilan du Contrat de rivière « Les Sorgues » 2010-2015 et la poursuite des actions engagées à travers un 3^{ème} Contrat de Rivière

Un **Petit déjeuner des Sorgues** a été organisé le 6 décembre 2017 afin de présenter les résultats de l'étude et la poursuite donnée à la démarche Contrat de rivière (cf. fiche « Les Petits déjeuners des Sorgues »).

Réunions et présentations :

- 9 septembre 2016 : Comité de pilotage → réunion de lancement
- 30 mars 2017 : Comité de pilotage → restitution de l'étude et ajustements
- 5 juin 2017 : Comité syndical du SMBS → présentation de l'étude
- 18 juillet 2017 : Comité de Rivière → Présentation de l'étude et validation du bilan complet du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015.

Coût : 29 850 € TTC

Financement : AE 50% ; CD 20% ; CR 10% ; SMBS 20%

Réalisations

Documents produits :

- ✦ **Rapport d'étude** et sa synthèse de l'évaluation du fonctionnement de la procédure et d'accompagnement dans l'animation territoriale et la communication.
- ✦ **Bilan final** complet du Contrat de rivière.
- ✦ **Plaquette** de communication de 12 pages présentant le bilan du Contrat de Rivière 2010-2015.
- ✦ **Petit déjeuner des Sorgues du 06/12/2017** pour présenter le bilan du Contrat de rivière.

Page de garde de la plaquette de
communication



Réactiver le Comité Local de la Sorgue Amont (CLSA)

(Opération B3.11 et B3.12 du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015)

Objectifs



La Sorgue amont (8 km), du fait de ses paysages et de sa richesse piscicole particulière, est soumise à une forte pression anthropique au travers des activités de loisirs et sportives (baignade, navigation, pêche, promenade...) et fait l'objet de conflits d'usages récurrents entre les différents pratiquants.

Le **Comité Local de la Sorgue Amont** est une instance d'échanges et de concertation qui vise à ce que l'ensemble des parties prenantes s'accorde sur une organisation et/ou des limites à leur activité respective dans l'objectif de diminuer les conflits d'usages et de **préserv ensemble un milieu naturel fragile**.

En signant la **Charte de la Sorgue amont**, les signataires s'engagent à respecter des engagements qui ont été décidés en concertation par le Comité.

Mise en oeuvre

La 1^{ère} Charte de la Sorgue amont a été signée en 2003. Depuis le décès du Président du CLSA (Christian TALLIEUX) en 2011 et du fait de l'atténuation des conflits d'usages, les membres du CLSA ne s'étaient plus réunis depuis cette date.

Face à l'évolution du territoire, l'augmentation et l'apparition de nouvelles pratiques de loisirs et sportives, l'augmentation de la population et de la fréquentation touristique... les élus du territoire de la Sorgue amont ont sollicité le Syndicat pour réactiver le CLSA et réactualiser sa Charte, afin de maîtriser le développement de ces pratiques dans l'objectif de préserver le milieu naturel.



Réunion du CLSA (12/04/2017)

Pour ce faire, **une première réunion a été organisée en avril 2017**, pour laquelle tous les signataires de la 1^{ère} charte ont été invités. Cette réunion a rassemblé 24 personnes représentant des communes, de la communauté de communes, des services de l'Etat, du Conseil Départemental (service des sports), des fédérations départementales de pêche et de canoës, des structures organisatrices d'activité nautique...



Il a été discuté, entre autres de la nouvelle proposition de Charte élaborée par le SMBS et transmise préalablement à la réunion. Il a été décidé d'ouvrir la démarche à de nouvelles structures locales en adoptant la notion de membres décisionnels et membres associés.

Diapositive projetée le 12/04/2017

A cette occasion, **M. Roland PASTOR**, Maire de Fontaine de Vacluse, a été élu **Président du CLSA**.

Les services de l'Etat ont profité de l'occasion pour annoncer la révision de l'arrêté préfectoral départemental réglementant les activités nautiques et ont souligné le rôle et l'importance du CLSA comme instance locale de concertation, sur laquelle ils s'appuieront pour construire ce nouvel arrêté.



Mise en œuvre

Entre avril et juin, un **premier temps de concertation** a permis de proposer aux structures ciblées lors de la réunion d'intégrer la démarche et de travailler ensemble à un nouveau projet de Charte.

Les structures identifiées comme membre potentiels décisionnel ou associé ont été invitées à apporter des corrections, remarques, propositions au projet de Charte et au plan d'actions proposé.

En juin 2017, une **deuxième réunion du CLSA** a eu lieu, pour laquelle 23 personnes étaient présentes. Le SMBS, en tant que secrétariat du CLSA, a restitué les informations récoltées au cours du temps de concertation afin que les membres du CLSA puissent en discuter et prendre des décisions en concertation.

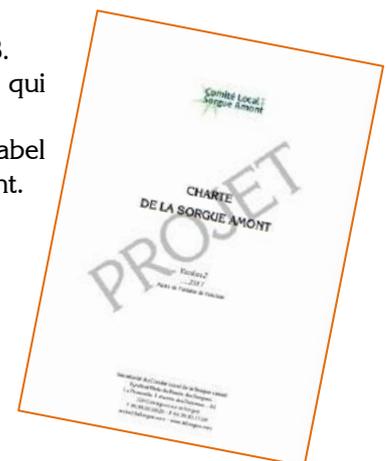
Suite à cette deuxième réunion, un **deuxième temps de concertation** a été organisé. Il a notamment abouti à proposer aux acteurs du tourisme du territoire et du Département d'intégrer la démarche en tant que membres associés. En effet, ils constituent un relais important dans la communication envers les touristes et les habitants du territoire, pour les informer de la démarche du CLSA, de sa Charte et des réglementations en vigueur relatives aux pratiques de loisirs et sportives.

Ce 2^{ème} temps de concertation a perduré jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2018.

Un **événementiel de signature** de la deuxième version de la Charte, qui réunira les nouveaux acteurs du territoire, sera organisé en 2018.

Cette occasion servira également à informer autour de l'attribution du label « Rivière en bon état » décerné par l'Agence de l'eau RMC à la Sorgue amont.

Coûts : *frais de fonctionnement du SMBS*



La Partage des eaux à L'Isle-sur-la-Sorgue en période estivale

Objectifs

Limitier l'expansion de la jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*), **végétal exotique envahissant, présent sur la Sorgue** de Velleron, de la confluence de la Nesque jusqu'à l'embouchure avec l'Ouvèze, à Bédarrides.



Historique

La présence de la jussie a été identifiée sur la Sorgue en 2001. Le Syndicat a alors mené des investigations, en relation avec des spécialistes et d'autres gestionnaires, afin d'appliquer le traitement le plus efficace possible et le plus respectueux du milieu. Des campagnes de traitement ont été réalisées par les agents du SMBS en 2001, 2004 et 2006.

En 2007, face à une très forte colonisation de cette plante dans les Sorgues aval (800 m² colonisés, répartis sur une dizaine de km entre la confluence de la Nesque et Bédarrides), un traitement spécifique a été mis en œuvre.

De 2008 à 2013, principalement du fait du traitement effectué en 2008 et des conditions hydrologiques défavorables pour le développement de la jussie, un faible taux de reprise a été observé.

Depuis 2013, l'arrachage des plants est réalisé au fur et à mesure du repérage par les techniciens du Syndicat. Trois passages sont effectués au cours du cycle du développement, de juin à septembre.



Jussie en fleur



Jussie en phase d'expansion

Réalisations

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues cherche en permanence à optimiser les techniques de traitement utilisées, en participant notamment à des groupes d'échanges, des colloques.

Il surveille le développement de la jussie à partir de mai-juin. Trois campagnes d'arrachage manuel sont organisées au cours de l'été, à pieds et en canoës.



Repérage de la jussie



Repérage et arrachage manuel
de la jussie

En 2017, environ 20 m² (1 m³) de jussie ont été arrachés.

La colonisation décroissante de cette année, par rapport à l'année précédente (environ 50 m² arrachés annuellement depuis 2013), est essentiellement due à une hauteur d'eau relativement importante en début de saison (avril, mai) limitant le démarrage du cycle de la jussie, combiné à une première campagne d'arrachage propice au bon moment (que de jeunes pousses).

Réguler le bourreau des arbres (*Periploca graeca*)

(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

Mieux appréhender l'impact et limiter la présence du bourreau des arbres (*Periploca graeca*), **plante envahissante se développant sur la ripisylve des Sorgues.**



Mise en œuvre

D'origine méditerranéenne orientale, cette plante fut importée à des fins ornementales. Cette **liane envahissante** colonise depuis peu les littoraux et les bords de rivière de la région méditerranéenne. Robuste, elle peut s'élever à plus de vingt mètres de haut. Elle est **classée sur la liste noire** du conservatoire botanique national de Porquerolles.

Du fait de sa récente apparition en France, peu de données sont actuellement disponibles sur son impact et son traitement. Présente depuis quelques années sur le réseau des Sorgues, sa prolifération a été observée en 2010 : elle apparaît aujourd'hui principalement sur toute la moitié amont et se développe sur la moitié aval des Sorgues. Des investigations récentes ont décelé sa présence sur les Sorgues aval. Afin de définir le protocole le mieux adapté au traitement (temps, coût et efficacité), des sites tests ont été mis en place depuis 2011 sur Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse.

Coût et financements :

- Intervention avec le lycée agricole de La Ricarde : *frais de fonctionnement du SMBS*
- Intervention mécanique : *1 800 € HT*



Envahissement massif par du
bourreau des arbres

Réalisations

Un **chantier test de traitement par broyage** est réalisé depuis décembre 2014 sur Fontaine de Vaucluse. L'objectif est d'épuiser les réserves énergétiques des systèmes racinaires par des opérations de broyage répétées.



Site de broyage à Fontaine de
Vaucluse

Depuis fin 2014, un partenariat avec le lycée agricole de la Ricarde de L'Isle sur la Sorgue permet de mener un chantier sur le site de la prise du réal de Monclar. Des **plants ont été coupés et leur système racinaire arraché**. Le suivi de reprise confirme la pertinence de cette action.

Intervention avec le
lycée agricole de
L'Isle sur la Sorgue



Réguler l'ailante (*Ailanthus altissima*)

(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

Mieux appréhender l'impact et limiter la présence de l'ailante (*Ailanthus altissima*), **plante envahissante se développant dans la ripisylve des Sorgues.**



Information sur l'espèce

Originaire d'Asie et introduit en France vers 1750, l'ailante est un arbre à feuilles caduques également appelé « **faux vernis du Japon** ». Importé pour son caractère ornemental et sa croissance rapide, cet arbre prolifère en milieu naturel.

L'ailante a une capacité de drageonnage importante, qui rend l'élimination difficile et longue. En effet, si un sujet est coupé à la base, il réagit violemment en émettant de nombreux rejets. De plus, il produit un grand nombre de graines (environ 300 000 par pied), qui se disséminent très facilement par le vent et par l'eau, grâce aux samares (graines ailées).

L'espèce a la capacité d'émettre des substances toxiques qui nuisent aux espèces végétales locales, en endommageant les systèmes racinaires de celles-ci.



L'ailante, une espèce envahissante implantée parfois massivement dans la ripisylve des Sorgues (exemple à Fontaine de Vaucluse)

Réalisations

Grâce au travail d'investigation des techniciens du Syndicat, les **limites de répartition de l'espèce** sont maintenant mieux connues. Une base de données SIG a été conçue, pour mieux appréhender la stratégie de gestion à l'échelle du bassin.

Les **expérimentations d'annelage des troncs des arbres** ont confirmé la pertinence de la méthode. L'écorce est retirée sur 9/10 de la circonférence : la sève circule toujours, mais l'arbre ne peut plus accumuler de réserves dans ses racines, ce qui diminue la vigueur de ce dernier. Le suivi a permis de vérifier l'absence de fructification, donc de fabrication de graine. En septembre, la bande d'écorce est retirée, entraînant le dépérissement du sujet. Environ 70 sujets ont été abattus en 2017, suite au traitement réalisé en 2016.

Coût : frais de
fonctionnement du
SMBS

Chantier
d'annelage des
troncs



Réguler le raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)

(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

Mieux appréhender l'impact et limiter la présence du raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), **plante envahissante se développant sur la ripisylve des Sorgues.**



Information sur l'espèce

Originaire d'Amérique du Nord, le raisin d'Amérique est souvent aussi appelé « **teinturier** ». Cette espèce de plante herbacée vivace est **classée « peste végétale »** par l'U.I.C.N. (Union Internationale de Conservation de la Nature, appelée aussi Union Mondiale pour la Nature). Il s'agit d'une espèce de plante grande et vigoureuse (jusqu'à 3 m de haut), à tiges rougeâtres, grandes feuilles et fleurs blanchâtres en grappes érigées, retombant au fur et à mesure que les fruits mûrissent.

Le raisin d'Amérique est principalement présent sur la partie médiane et amont du réseau. Il semblerait que des dépôts de déchets verts soient à l'origine de la présence du raisin d'Amérique en bord de Sorgues. Certains massifs dénombrent une quarantaine de pieds, pour une surface d'environ 60 m².



Le raisin d'Amérique, dans la ripisylve des Sorgues, (exemples sur la Sorgue de la Faible)

Réalisations

Les limites de répartition de l'espèce sont maintenant mieux connues : des repérages sont réalisés et les données sont consignées, pour mieux appréhender la stratégie de gestion, à l'échelle du bassin.

En 2017, la phase d'expérimentation engagée en 2010 s'est poursuivie, et le protocole d'intervention a été conforté (arrachage des bulbes ; fauche s'il n'est pas possible d'arracher).

Coût : *frais de fonctionnement du SMBS*



Chantiers de coupe des plants de raisin d'Amérique

Objectifs

Le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » (FR9301578) est retenu comme site Natura 2000 vis à vis de la Directive « Habitats » du fait de la présence d'habitats naturels et d'espèces rares à l'échelle européenne.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a été, pour le compte de l'Etat, coordonnateur de la démarche d'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) du site à partir de 2002. Suite à la validation de ce programme d'action en 2006, le **SMBS est devenu animateur de la démarche**. Il mène ce travail en étroite collaboration avec les représentants du Comité de Pilotage du site et les services déconcentrés de l'Etat.

Le DOCOB a mis en évidence l'urgence pour le site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon » d'enrayer le déclin des habitats prairiaux et la régression du corridor de végétation riveraine.



Animation en 2017

En 2017, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a travaillé à l'**amélioration de l'état de conservation du site Natura 2000 « les Sorgues et l'Auzon »** avec des outils spécifiques à Natura 2000, et également des démarches complémentaires.

- Le SMBS a étudié la **faisabilité de mise en place de contrats Natura 2000 de « mise en défends » d'espaces rivulaires et de prairies**. Les zones concernées font l'objet d'une forte fréquentation, avec augmentation des intrusions de véhicules (parking, promeneurs, tourisme, « raveurs »...), des dépôts de déchets sauvages et parfois de la dégradation de la ripisylve. Les mesures proposées vont de la pose de clôture à la barrière levante ; ces dispositifs sont associés à une pose de panneaux d'informations sur les enjeux de conservation des habitats naturels. Quatre sites potentiels ont été identifiés pour la mise en œuvre de ces contrats.
- **Un Contrat Natura 2000 a été concrètement établi** pour la mise en défends de parcelles propriété du SMBS sur la commune de Velleron.

Il s'agit d'effectuer :

- la pose d'une barrière levante limitant l'accès et le dépôt sauvage de déchets sur la parcelle en aval du pont de l'Avocat ;
- la pose d'un panneau d'information indiquant les caractéristiques et enjeux de préservation des Sorgues et zones humides associées, le classement au titre de Natura 2000 et la participation de ce dernier dans la préservation du site.

Ce contrat a été déposé en mars 2017. Il a été validé par la DDT en novembre 2017.



Localisation des dispositifs de mise en défends
sur propriété du SMBS

Animation en 2017



- Le SMBS a accompagné la commune de **Monteux** dans la mise en œuvre de son plan de gestion 2013-2018 sur le site des Confines, qui fait partie du site Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon ». Les travaux de gestion écologique ont repris au printemps 2017, avec notamment la réfection de la digue du contre canal de la Grande Levade.
- Le SMBS a participé au Comité de gestion du site en mai 2017. Il a œuvré pour la prolongation du prêt à usage de l'éleveur de brebis sur le site, permettant la gestion des habitats prairiaux d'intérêt communautaires.



Site des Confines de Monteux

- Le SMBS a contribué au suivi des dispositifs d'aides aux agriculteurs pour le maintien des prairies dans le cadre de la Politique Agricole Commune : les « Mesures Agro Environnementales et climatiques ».
- Il a également établi le **rapport d'activité annuel de l'animation** du site Natura 2000 pour l'Etat et **organisé et animé le Comité de Pilotage** du site le 12 décembre 2017.
- En complément, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a aussi œuvré grâce à **des outils qui n'appartiennent pas au dispositif Natura 2000** (voir les fiches sur les actions foncières, les conseils sur les documents d'urbanisme, la gestion des plantes envahissantes, la communication...).

Dans ce même cadre « hors outils Natura 2000 », l'ensemble des agents techniques du SMBS ont également suivi une journée de formation pour la prise en compte des enjeux liés aux chiroptères (chauves souris) dans la gestion des boisements alluviaux. L'ordre des chiroptères est celui qui compte le plus d'espèces d'intérêt communautaire du site (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Vespertillon à oreilles échanquées, Petit Murin, Grand Murin, Minoptère de Schreiber).

Cette formation s'est déroulée en deux temps : éléments théoriques en salle, puis identification des micro-habitats sur le terrain.



Formation au repérage des gîtes de chiroptères dans la ripisylve des Sorgues

Coût de l'animation 2017 : 24 500 €

Financements 2017 : Feder (Europe) 46 % - Etat 28 % - SMBS 26 %

Suivi pluriannuel de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

(Opération A3.1 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)

Objectifs



Depuis 16 années consécutives le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues réalise un suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ces suivis sont complémentaires à ceux de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental.

Ces analyses permettent de **surveiller globalement le milieu naturel et son évolution**, de mieux **appréhender les dysfonctionnements et d'en rechercher les causes**. De plus, elles fournissent des indications sur l'impact des efforts menés pour améliorer la qualité du milieu.

Depuis octobre 2016 la Sorgue amont bénéficie du label « Rivière en bon état » accordé par l'Agence de l'Eau.



Mise en oeuvre

Le suivi réalisé durant l'année 2017 s'inscrit dans la continuité de celui de 2016 et consiste à :

- ⇒ un suivi de 9 stations,
- ⇒ 4 campagnes physico-chimiques par an avec 659 paramètres analysés,
- ⇒ 1 campagne IBG-DCE et 1 campagne IBD par an.

Les agents du SMBS réalisent les prélèvements et les mesures *in situ* (température, pH, conductivité, matières organiques, oxygène...). Les prélèvements sont envoyés dans la journée à un laboratoire spécialisé qui réalise les analyses physico-chimiques.

Des prélèvements et analyse des indices biologiques (invertébrés et diatomée) ont été réalisés fin août 2017 par un bureau d'études spécialisé.

Un bureau d'étude a réalisé le rapport annuel 2016 du suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en prenant en compte l'ensemble des suivis réalisés sur les Sorgues.



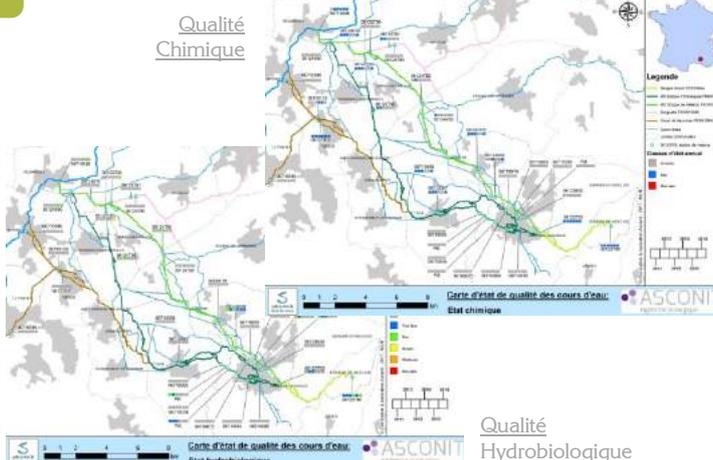
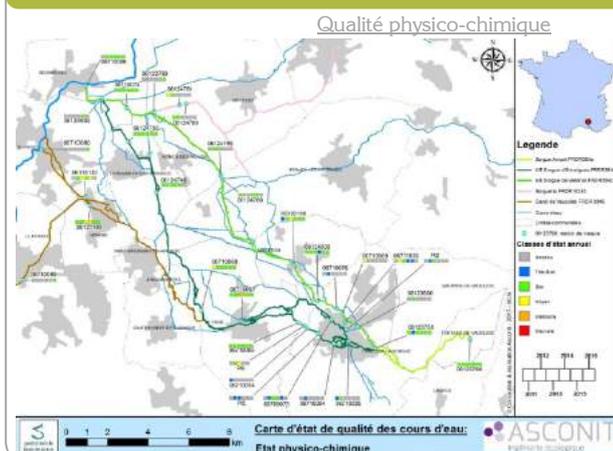
Mesures *in situ* réalisées par le SMBS

Pour 2016 et 2017, **659 paramètres physico-chimiques ont été mesurés, contre 49 paramètres suivis les années précédentes**. Le but est de mettre en évidence une ou des pollution(s), s'il y en a, qui n'aurait(en)t pas été révélée(s) jusqu'à présent, le paramètre n'étant pas mesuré.

Coût 2017 : 38 000 € TTC

Financements : AE 80 % ; SMBS 20 %

Résultats 2016, analysés en 2017



Qualité
Hydrobiologique

Objectifs

Aider à une **meilleure intégration des enjeux du bassin des Sorgues** (préservation des milieux naturels, risque d'inondation, qualité de l'eau...) dans les démarches de planification urbaine et d'aménagement du territoire (Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale et Schéma Régional de Cohérence Ecologique).



Mise en œuvre

Fort de l'expérience du SMBS en matière de conseils sur les questions de planification urbaine et de maîtrise foncière, le SMBS a poursuivi en 2017 son **assistance technique aux collectivités**, en particulier concernant 6 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et 1 Schéma de Cohérence territoriale (SCOT).

- ✦ PLU d'Entraigues sur la Sorgue
- ✦ PLU de Jonquerettes
- ✦ PLU de Bédarrides
- ✦ PLU de Monteux
- ✦ PLU de Vedène
- ✦ PLU de Velleron
- ✦ SCOT du Bassin de vie de Cavailon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue

Zonage PLU d'Entraigues au nord de la commune (quartier les Herbages) et légende du plan



- | | |
|--|---|
|  | Espaces Boisés Classés (article L130 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Eléments à préserver (article L151-23 du Code de l'Urbanisme) |
|  | Zone A (agricole) |
|  | Zone N (naturelle) |

Réalisations

- ✓ **Le conseil du SMBS aux collectivités dans le cadre des PLU a consisté en :**
 - la **collaboration** avec les **bureaux d'études** en charge de la rédaction des PLU ;
 - la **transmission d'avis techniques** aux communes sur les Projets d'Aménagement et de Développement Durables, les projets de Zonage et les projets de Règlement des PLU ;
 - la **participation à des réunions de travail** avec les communes ;
 - des **visites de terrain**, éventuellement en présence des services urbanisme des communes et des bureaux d'étude ;
 - la **participation, en tant qu'organisme technique associé, aux réunions de concertation** organisées par les communes, notamment celles des Personnes Publiques Associées (PPA) ;
 - la formulation et la **transmission d'avis motivés et argumentés du Comité Syndical du SMBS** sur les PLU arrêtés. En 2017, ce sont un PLU et un SCOT qui ont fait l'objet d'un avis technique officiel du SMBS :
 - PLU d'Entraigues sur la Sorgue (avis formulé en mars 2017) ;
 - SCOT du Bassin de vie Cavailon-Coustellet-L'Isle/Sorgue (avis formulé en septembre 2017).
 - la **veille des infractions aux règlements des PLU**, et la collaboration avec les communes pour leur suivi.

Objectifs

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS) a mis en place une stratégie de gestion foncière à l'échelle du bassin afin de concilier préservation et valorisation des espaces naturels liés à la rivière.

Fondée sur une logique de gestion intégrée, cette démarche a pour objectif **d'améliorer la fonctionnalité de l'« écosystème rivière » des Sorgues** au travers d'actions réglementaires (SCOT, PLU) et/ou d'acquisitions foncières de parcelles en bord de Sorgues ou d'espaces classés zone humide. L'acquisition amiable ou par voie de préemption permet également de limiter la spéculation foncière sur des terrains en bords de Sorgue majoritairement en zones agricole ou naturelle.

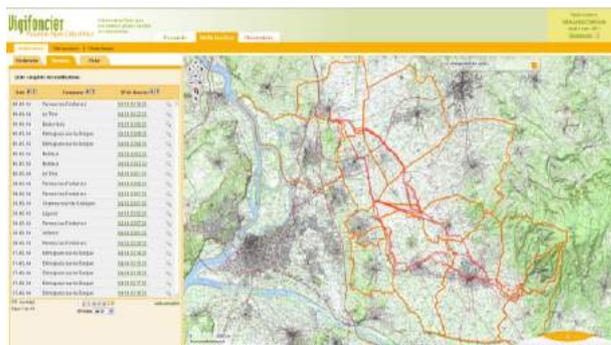


Mise en oeuvre

Le SMBS est bénéficiaire de la préemption pour raison environnementale de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), au titre de son inscription dans le cadre d'une convention en faveur des zones humides, intervenue entre l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la SAFER PACA. Ainsi, il reçoit les notifications des ventes qui se produisent dans un périmètre de surveillance correspondant aux parcelles de bords de Sorgues et aux zones humides associées. A la demande du SMBS, la SAFER peut, pour ces ventes notifiées, procéder à une préemption à titre environnemental au bénéfice du SMBS.

Le partenariat avec la SAFER a permis en 2017 :

- De **poursuivre la surveillance des notifications de ventes de parcelles** : le SMBS a reçu 42 notifications de vente (+ 121% par rapport à 2016) de parcelles en bords de Sorgues et zones humides associées. Ces dossiers ont été analysés et classés.
- De **contribuer à maîtriser les prix du foncier** : le SMBS a utilisé le droit de préemption de la SAFER comme un mode de maîtrise des prix en demandant la préemption sur les biens vendus à des prix élevés (en référence aux estimations de France Domaines). La SAFER a alors porté le dossier en « révision de prix », ce qui ouvre la possibilité au vendeur de retirer son bien de la vente. Un dossier a été traité en 2017 en révision de prix.
- De **mettre en place des démarches de maîtrise foncière**, comme alternatives à l'acquisition : cahier des charges environnemental, servitude environnementale...
- D'**acquérir des terrains pertinents pour le maintien et la restauration de la fonctionnalité de l'hydrosystème**.



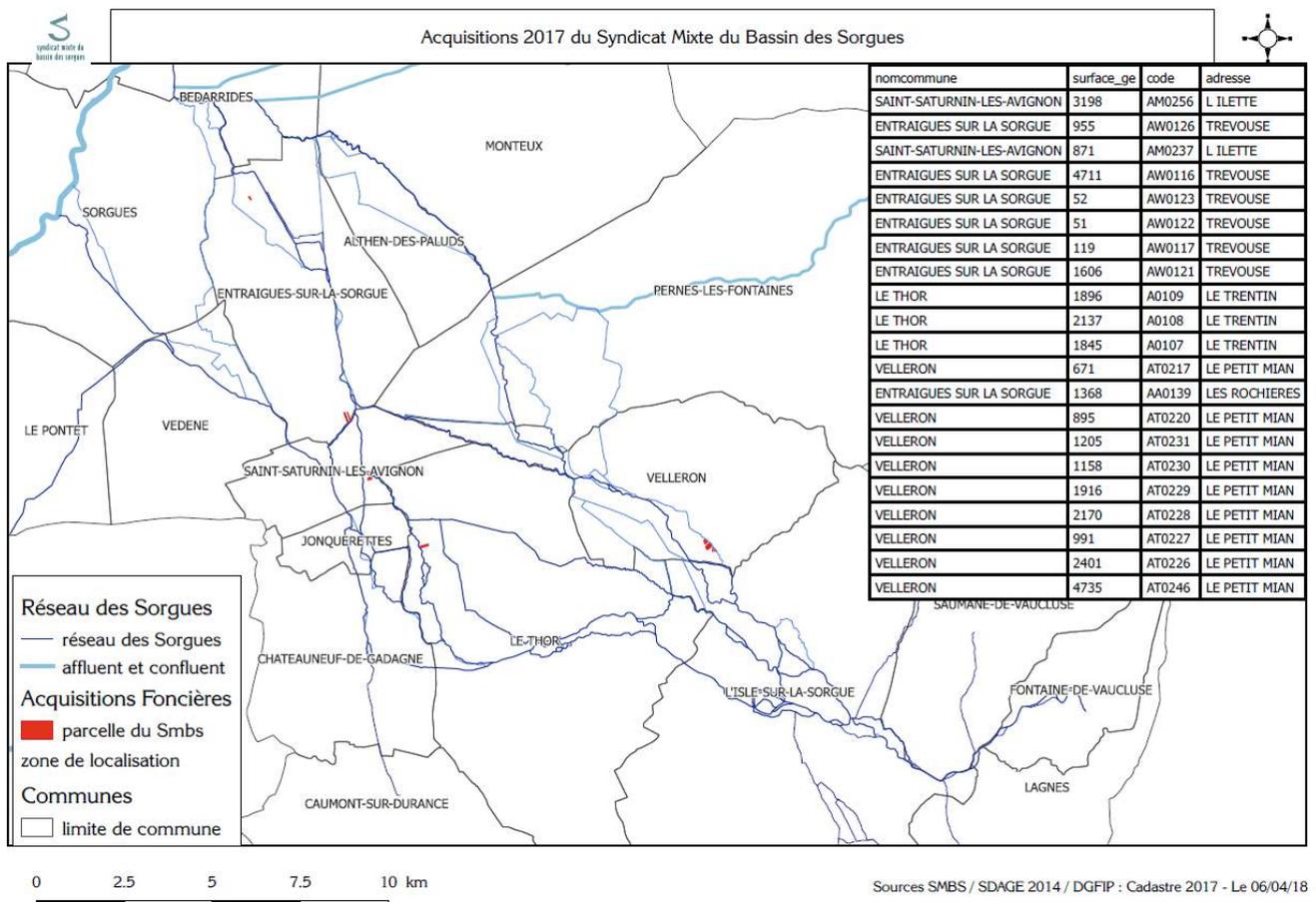
Site Internet « Vigifoncier » de la SAFER : des parcelles dans le périmètre d'intervention prédéfini.

 Périmètre de surveillance pour la préemption des ventes au bénéfice du SMBS.

Réalisations

Au cours de l'année 2017, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a procédé à :

- **L'acquisition de 21 parcelles** foncières sur les communes de Le Thor, Entraigues sur la Sorgue, Saint Saturnin lès Avignon et Velleron, pour une surface totale de 3 ha 42 a 17 ca.
- **L'engagement de la procédure d'acquisition** de 3 dossiers concernant 7 parcelles.
- La demande et le suivi de 5 cahiers des charges environnementaux.
- Le suivi de l'instruction de ces dossiers jusqu'à la signature des actes, en partenariat avec la SAFER, les vendeurs et les Offices notariaux.
- L'élaboration et la gestion du dossier de demande de subventions.



Coûts et financements

Coût global de l'opération : 66 900 € TTC

Financement : Agence de l'eau RMC 80 % soit 53 520 €

Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues 20 % soit 13 380 €

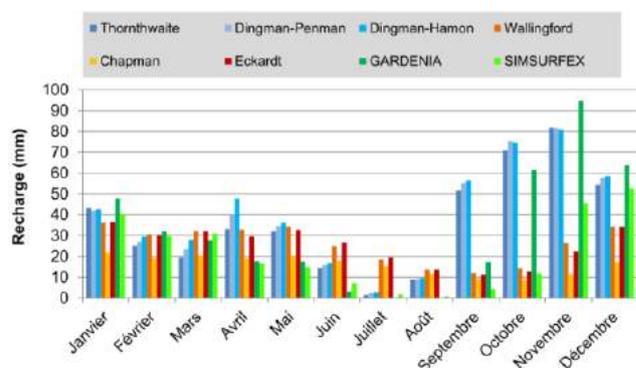
Objectifs

- ➔ Modélisation de la distribution spatiale et temporelle de la recharge de l'aquifère de Fontaine de Vaucluse.
- ➔ Mieux comprendre le rôle de la végétation dans le cycle de l'eau et améliorer l'estimation des quantités d'eau transpirées par celle-ci. Cela devrait nous permettre d'anticiper les impacts de changement d'occupation des sols.

Mise en oeuvre

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues s'est engagé depuis octobre 2014, avec le laboratoire EMMAH de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse dans la réalisation d'une thèse de recherche intitulée « *Caractérisation et spatialisation de la recharge des hydrosystèmes karstiques* ».

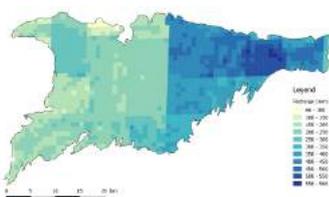
- ✱ Jusqu'à présent, l'état des réserves d'eau souterraine est estimée à l'échelle de l'aquifère (formation géologique dans laquelle l'eau circule et se stocke). **La recharge** désigne la quantité d'eau annuelle qui renouvelle le stock d'eau souterraine. Au terme d'une année, la variation des réserves peut être positive lorsque la quantité d'eau sortie de l'aquifère par la Fontaine de Vaucluse est inférieure à l'ensemble des précipitations collectées par l'impluvium. Dans le cas contraire, l'aquifère est alors en déficit. Mais selon les méthodes employées l'estimation de la recharge peut varier du simple au double (voire les travaux publiés par le BRGM, rapport RP-64779-FR).
- ✱ Pour la **modélisation de la répartition spatiale de la recharge**, nous avons pris en compte la répartition spatiale des précipitations, de l'évapotranspiration, la cartographie des sols et la vulnérabilité de l'aquifère. Mais toutes ces variables qui influencent le cycle de l'eau ne sont pas connues de façon exacte dans le temps et dans l'espace ; il est nécessaire de conceptualiser leurs dynamiques pour pouvoir les modéliser. Nous avons plusieurs possibilités pour la cartographie des sols par exemple, et nous cherchons à identifier quelle est la méthode la plus robuste.



Recharge mensuelle moyenne de l'aquifère de Fontaine de Vaucluse selon plusieurs méthodes globales (BRGM-RP-64779-FR)

Réalisations

Cette troisième année de recherche a permis :



Recharge de l'aquifère en 2011-2012.

- ➔ d'élaborer un nouveau modèle de sol et d'évapotranspiration pour modéliser l'évolution journalière de l'état d'humectation du massif, et améliorer l'estimation de la recharge de l'aquifère,
- ➔ la collaboration entre l'UAPV, le SNO KARST et le SMBS a permis de développer un plugging QGIS pour faciliter la **cartographie de la vulnérabilité des aquifères karstiques**. Ce plugging est disponible en ligne depuis Mars 2017. Il est maintenant utilisé en Grèce et à Cuba !
- ➔ de présenter les travaux de recherche à la communauté scientifique (colloques : SVAT 2017, RAQRS 2017, RSHS 2018...)

Elaborer un Comité scientifique sur les Sorgues

Recherches préalables

Objectifs

Réunir des scientifiques compétents pour accompagner le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et le Comité Local de la Sorgue amont dans ses réflexions complexes sur l'état des milieux naturels associés aux Sorgues, leurs évolutions et les interactions avec les usages. Cet objectif vise notamment à **réaliser une étude globale pour connaître l'état des milieux aquatiques des Sorgues** et des populations rattachées, notamment piscicoles, à déterminer leur évolution et identifier les facteurs responsables de cette évolution.

L'amélioration des connaissances permettrait à terme de :

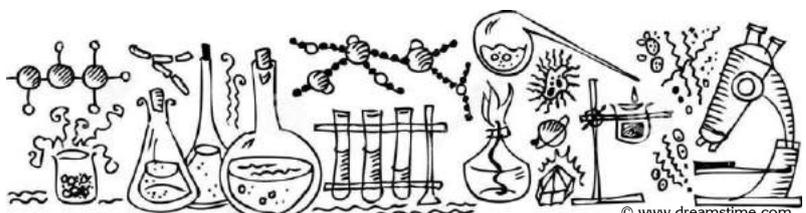
- Mettre en place des actions permettant d'agir sur des facteurs bien identifiés et responsables d'une potentielle diminution de l'état des milieux aquatiques et des populations piscicoles ;
- Avoir un appui scientifique sur des décisions qui sont prises aujourd'hui et qui peuvent être contestées.

Mise en oeuvre

1. **Recherches bibliographiques** sur des études similaires afin de lister un ensemble de facteurs potentiellement responsables d'un déclin des populations piscicoles et de scientifiques ou structures ressources à contacter.
2. **Prise de contacts** avec :
 - 6 chercheurs rattachés à différentes structures (IRSTEA¹, CNRS², IMBE², Université d'Aix-Marseille, Université d'Avignon) et spécialisés dans des domaines différents : *écologie aquatique, phylogénie et phylogéographie, diversité génétique, spéciation, hybridation, invertébrés, ichtyologie, espèces invasives et conséquences, parasitismes, biomarqueurs et bioindicateurs de pollution, écotoxicologie, relations pressions anthropiques/effets écologiques, réponses adaptatives, effet du changement climatique...*
 - **Recueillir des conseils et avis d'experts pour monter une étude scientifique et réaliser une première prospection pour identifier des personnes souhaitant être associées au Comité scientifique.**
 - 6 personnes appartenant à des structures partenaires du SMBS (Maison Régionale de l'Eau, Fédération de pêche de Vaucluse, ONEMA 84 et PACA, AE RMC)
 - **Les associer à la démarche et prendre connaissance de l'existence d'études/données ressources déjà existantes sur le territoire, pour amorcer une mise en commun de l'ensemble de ces données/structures ressources.**
 - 4 personnes ayant des connaissances techniques et/ou institutionnelles (le bureau d'étude SCIMABIO interface, DREAL ACURA, le PNR Queyras)
 - **Recueillir les témoignages et conseils d'autres structures, partager leurs expériences.**

Ces investigations devraient permettre, en 2018, de poursuivre la réflexion en concertation sur les moyens financiers mobilisables, sur la manière dont sera menée l'étude (stage de master, thèse, prestation...).

¹ Institut national de Recherche en Science et Technologie pour l'Environnement et l'Agriculture
² Centre National de la Recherche Scientifique
³ Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie



Suivi de l'Ophioglosse commun sur le site des Herbages à Entraigues sur la Sorgue

Enjeux

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues participe à la mise en œuvre d'une **stratégie de gestion conservatoire d'un secteur de zone humide** appelé « Les Herbages » sur les communes d'Entraigues sur la Sorgue, Bédarrides et Sorgues. Ce secteur, qui présente une alternance de prairies naturelles à flore diversifiée et de boisements typiques des ripisylves méditerranéennes, abrite des populations d'Ophioglosse commun, espèce protégée au titre de l'Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le SMBS a été associé à la définition et à la mise en œuvre de mesures compensatoires à la destruction de stations d'Ophioglosse liée au projet d'extension du pôle multifilaire de valorisation et de traitement des déchets géré par SUEZ environnement, à Entraigues-sur-la Sorgue. L'une de ces mesures consiste à mettre en place un protocole de suivi de cette espèce sur le site des Herbages d'Entraigues.

Objectifs

Les Ophioglosses communs ont été retrouvés dans les lisières de boisements ou en sous bois clairs sur le site des Herbages. Dans le cadre de la stratégie de gestion conservatoire de ce site, le suivi des populations d'Ophioglosse commune des Herbages a été confié au Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues sur un site ciblé.



Frondes d'Ophioglosse (15 à 30 cm)

Mise en œuvre

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a sollicité un prestataire afin :

- ✓ d'établir l'état initial de la présence d'Ophioglosse commune sur le secteur ciblé (3 sous unités) ;
- ✓ de définir un protocole de suivi de l'espèce sur ces parcelles ;
- ✓ de former les agents du SMBS pour mettre en place ce suivi de façon autonome.

La prestation a été confiée au bureau d'études ECOSOPHERE, et s'est déroulée entre mars et août 2017.

L'état initial révèle une concentration inégale de frondes selon les secteurs, avec notamment l'absence de fronde dans une des sous unité, alors que des données bibliographiques de 2012 faisaient état d'une cinquantaine d'individus dans ce secteur.

Trois agents du SMBS ont été formés au suivi, qui sera mis en œuvre durant 10 ans.

Coût : 4 680 TTC + frais de fonctionnement du SMBS
Financements : SUEZ et SMBS



Formation du personnel du SMBS au suivi des stations d'Ophioglosse



Illustration des résultats de l'état initial

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

site des Herbages à Entraigues sur la Sorgue

Contexte et Enjeux

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues participe à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion conservatoire d'un secteur de zone humide appelé « Les Herbages » sur les communes d'Entraigues sur la Sorgue, Bédarrides et Sorgues. Ce secteur, qui présente une alternance de prairies naturelles à flore diversifiée et de boisements typiques des ripisylves méditerranéennes, abrite des espèces protégées. Ce site remarquable, classé au titre de Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon », nécessite d'être protégé et préservé.

Objectifs

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a impulsé en 2017 la mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur le quartier des Herbages, afin de garantir sur le long terme la pérennité de cet écosystème de grand intérêt biologique.



Récolte du foin, site des herbages

Mise en œuvre 2017

Mise en concurrence pour la sélection d'un prestataire pour mener les études et rédiger le dossier de demande de classement en APPB.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a souhaité sélectionner un prestataire afin d'élaborer les études préalables et le dossier réglementaire de demande de classement en APPB. Un appel d'offre a été lancé en juillet 2017 à cet effet. La sélection du prestataire a dû être mise en suspend, notamment suite à des soucis de financements.



Canaux et prairies des Herbages

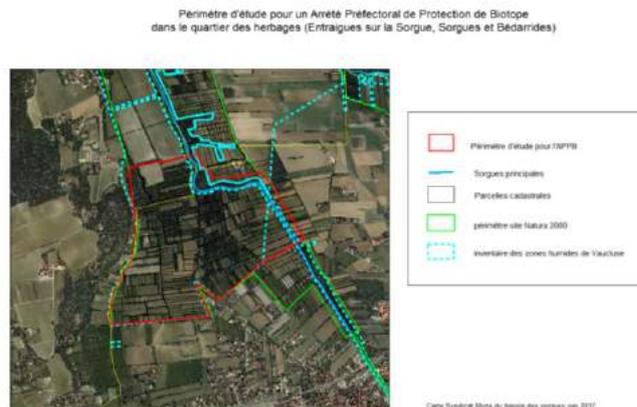
Perspectives

Lancement des études

Le SMBS étudie les modalités possibles de financements, afin de pouvoir sélectionner un prestataire et lancer les études qui aboutiront à une demande de classement en APPB.

Comité de pilotage

Un Comité de Pilotage pour la mise en place de l'APPB sera établi. Il validera le périmètre, les objectifs, les mesures de gestion et les propositions de réglementations à inscrire dans le dossier de demande d'APPB.



Périmètre prévisionnel de l'APPB

Candidature à l'appel à projets « Initiative Biodiversité » de l'Agence de l'Eau

Contexte et Objectifs



L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a lancé une initiative sous forme d'un **appel à projets pour encourager des actions de reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques**. Etaient éligibles les opérations qui concouraient à la biodiversité par la préservation ou la restauration des habitats nécessaires au cycle de vie des espèces.

Cet appel à projet s'adressait en priorité aux collectivités, aux gestionnaires d'espaces naturels, associations de protection de la nature qui agissent pour la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques. Il permet aux lauréats d'obtenir un financement jusqu'à 80 % des projets.

Mise en œuvre



Le SMBS a répondu à cet appel à projet, en partenariat avec le Groupe Chiroptères de Provence (GCP), en vue de mener un partenariat sur les enjeux de fonctionnalité des espaces naturels riverains des Sorgues et l'étude des chauves souris (chiroptères).

En effet, les ripisylves sont très recherchées par les chauves souris : c'est un habitat clef au cours de leur cycle vital. **La présence, la diversité et l'abondance de chiroptères sont de très bons indicateurs de la fonctionnalité des boisements rivulaires et de leur bon état.**

La candidature proposée consistait à expérimenter une méthodologie de caractérisation de la fonctionnalité des ripisylves des Sorgues et d'en valoriser les résultats dans l'aménagement du territoire, dans un processus concerté de gouvernance locale. La caractérisation des « unités de gestion » de la ripisylve des Sorgues était envisagée au travers de l'étude des chiroptères et de leurs habitats.

L'étude devait permettre :

- ✚ d'avoir une meilleure **compréhension de la fonctionnalité** de la forêt riveraine des Sorgues ;
- ✚ de préciser la **stratégie de gestion** de cet espace et d'asseoir **l'argumentation scientifique** pour sa préservation ;
- ✚ de produire des **données**, des outils techniques et des supports de communication **alimentant les échanges** et les choix à venir pour l'aménagement du territoire ;
- ✚ de **sensibiliser les décideurs** afin qu'ils intègrent cette stratégie globale dans les **politiques locales de planification urbaine et d'aménagement** que sont les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).



Grand Rhinolophe



Corridors de ripisylves des Sorgues.

Réalisations

Le dossier a été déposé en mai 2017. Cette candidature n'a pas été retenue par le jury de l'Agence de l'eau RMC.

Objectifs

- Connaître et être au plus près du terrain tout au long de l'année, afin d'avoir une vision globale du fonctionnement du réseau.
- Réaliser des repérages post-crués afin d'évaluer les désordres.
- Identifier des dysfonctionnements pour mieux prévenir et anticiper les travaux à mener.

Réalisations

- ➔ Passage annuel sur l'ensemble du territoire sous compétence du SMBS, avec des moyens adaptés au contexte (navigation en canoë, cheminement en lit mineur...).
- ➔ Passage plus réguliers sur les secteurs à enjeux : contrôle des digues, des ouvrages hydrauliques, du Canal de Vaucluse.
- ➔ En cas de crue, inspection des sites sensibles.

Coût 2017 :

Intégré dans le coût de fonctionnement du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

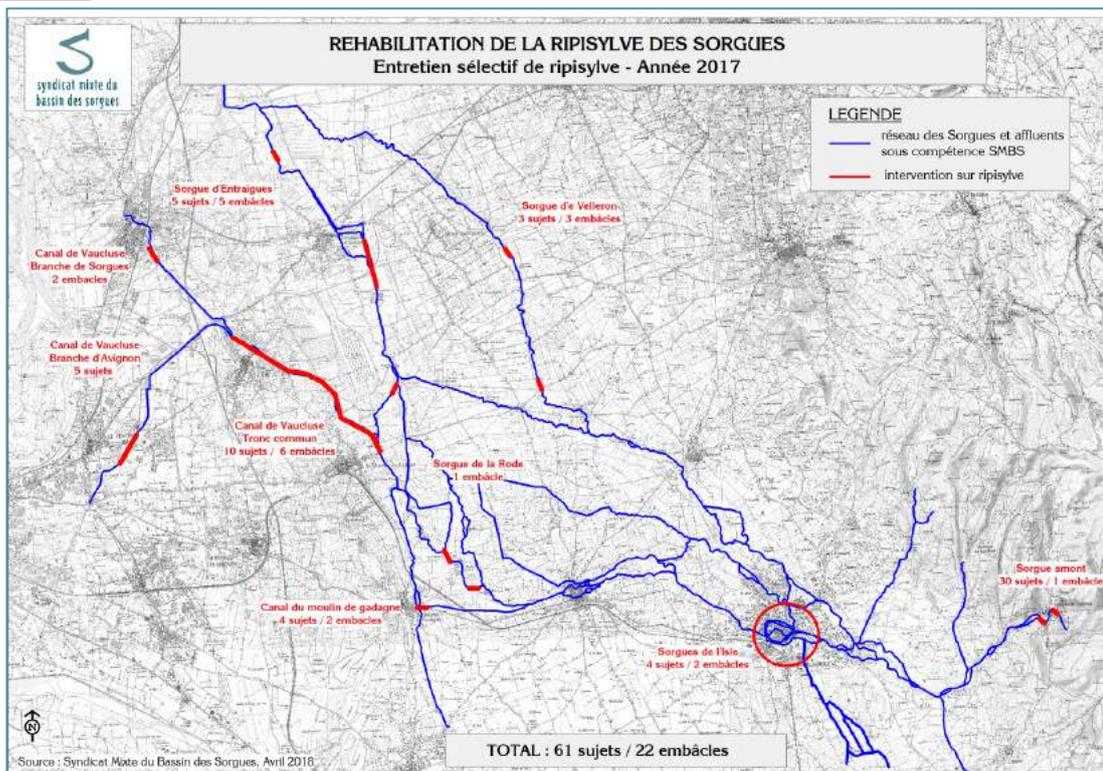
Les repérages tout au long de l'année



Objectifs

- Prévenir le risque inondation par l'enlèvement des embâcles dans les secteurs à enjeux.
- Éviter la chute des arbres dépérissants dans le cours d'eau, qui pourraient gêner le libre écoulement de l'eau ou se bloquer contre des ouvrages et les endommager (ponts, barrages...).
- Protéger les biens et les personnes exposés aux risques de chutes de branches, voire d'arbres entiers.

Réalisations

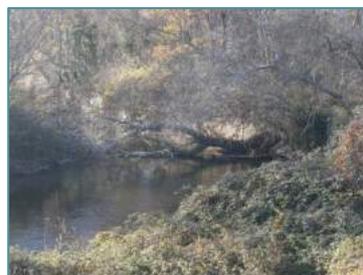


Coût 2017 : 120 000 € TTC

Financements :

- 30 % AE RMC
- 50 % CR PACA
- 20 % SMBS

Les travaux



Lutter contre la maladie du chancre coloré du platane

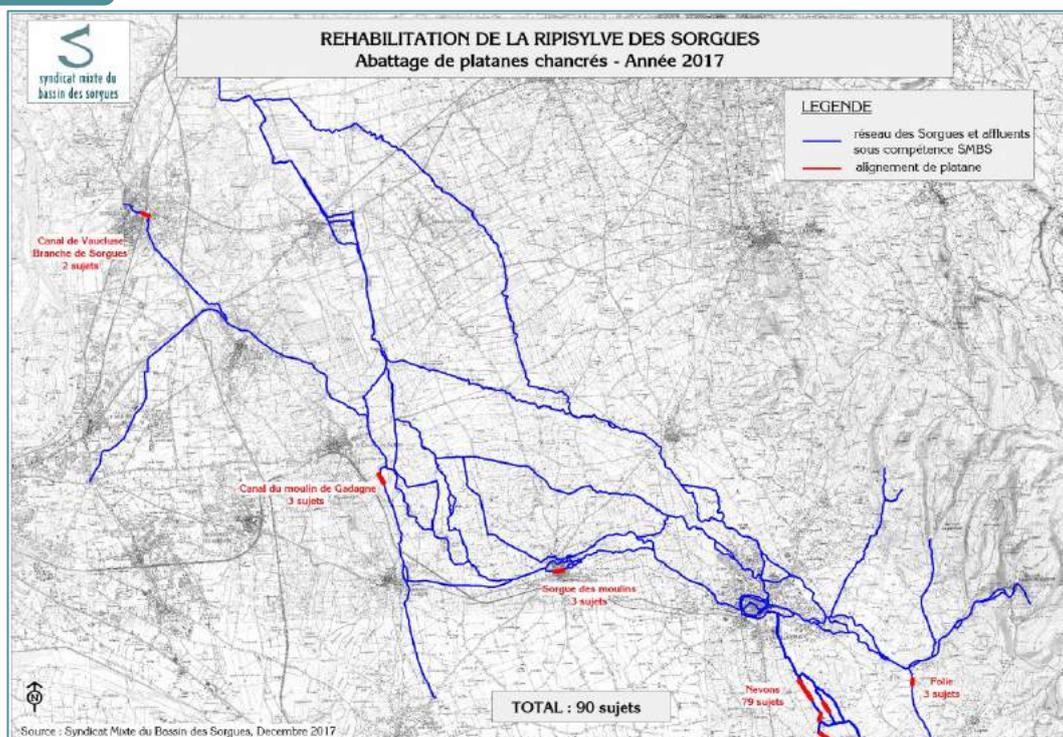
(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

- Limiter l'avancée de la maladie du chancre coloré, notamment sa propagation dans des zones non contaminées et entretenir la ripisylve pour sécuriser les secteurs à enjeux.
- Eviter la chute des arbres malades dans le cours d'eau : ils pourraient gêner le libre écoulement de l'eau ou se bloquer contre des ouvrages et les endommager (ponts, barrages...).
- Protéger les biens et les personnes exposés au risque de chutes de branches, voire de platanes entiers

Réalisations



Coût 2017 : 35 000 € TTC

Financements : - 30 % AE RMC
- 50 % CR PACA
- 20 % SMBS

Les travaux



Recréer une ripisylve fonctionnelle

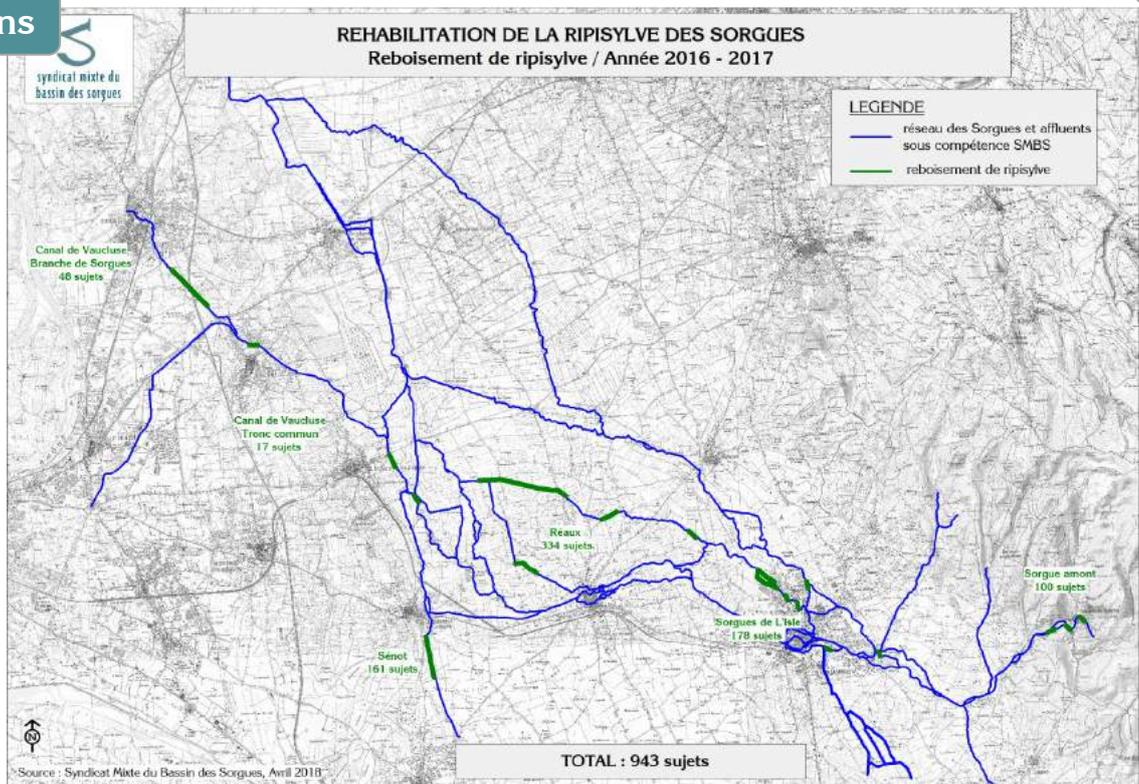
(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

- Restaurer la ripisylve sur des secteurs où la régénération naturelle post-platane n'est pas fonctionnelle (sites urbains ou péri-urbains).
- Recréer un corridor arboré afin de favoriser l'ombrage sur le cours d'eau.
- Maintenir les berges.

Réalisations



Coût 2017 :

- 15 000 € pour les travaux de mise en œuvre et de fourniture du matériel de protection
- Plantation des végétaux en partenariat avec le lycée agricole de la Ricarde de L'Isle sur la Sorgue

Financements :

- 30 % AE RMC
- 50 % CR PACA
- 20 % SMBS
- Fourniture des végétaux : subvention « 20 000 arbres en Vaucluse » du CD84

Les travaux



Entretenir les chenaux d'écoulements des affluents et réaux

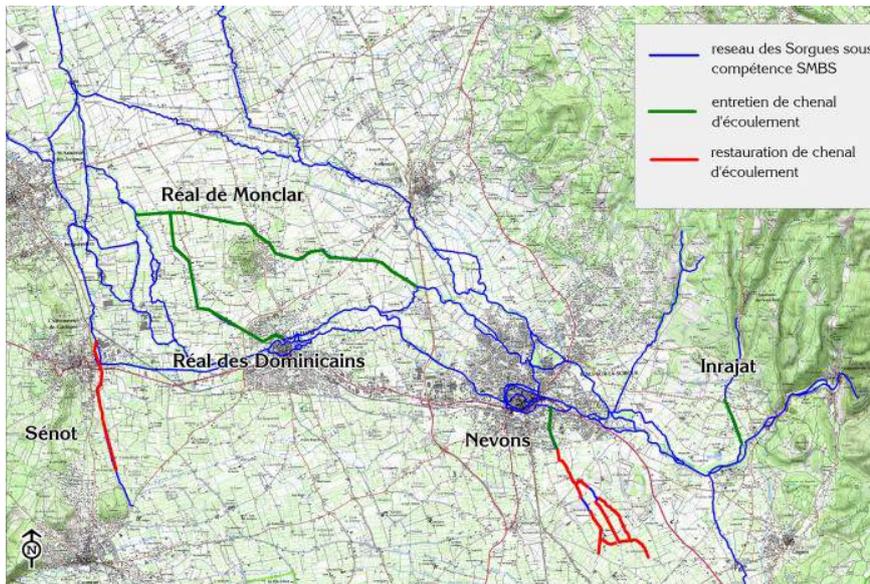
(Opération B3.2 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)

Objectifs

Sur les cours d'eau de petit gabarit, tels que certains affluents et les réaux sur la commune de Le Thor, la fermeture du chenal d'écoulement par la végétation du lit et des berges pose des problèmes d'écoulements, notamment sur des secteurs à enjeux.



Depuis 2014, le SMBS entretient les parties sous sa compétence, afin de promouvoir un entretien à la fois respectueux du bon fonctionnement écologique du cours d'eau et ajusté aux risques vis-à-vis des inondations : les actions menées visent à maintenir le chenal d'écoulement par débroussaillage sélectif du lit. Selon le développement de la ripisylve, l'entretien est effectué manuellement depuis l'intérieur du cours d'eau ou mécaniquement depuis les berges.



Entretien annuel

par le SMBS :

Réaux à Le Thor : 32 000 € TTC
Inrajat : 3 300 € TTC
Nevons : 20 000 € TTC
Sénot : 12 000 € TTC

Surveillance et prospection par un technicien rivière du SMBS

Coût total des investissements
2017 :

67 300 € TTC

Financements :

- 30 % AE RMC
- 50 % CR PACA
- 20 % SMBS

Les travaux



Avant



Pendant

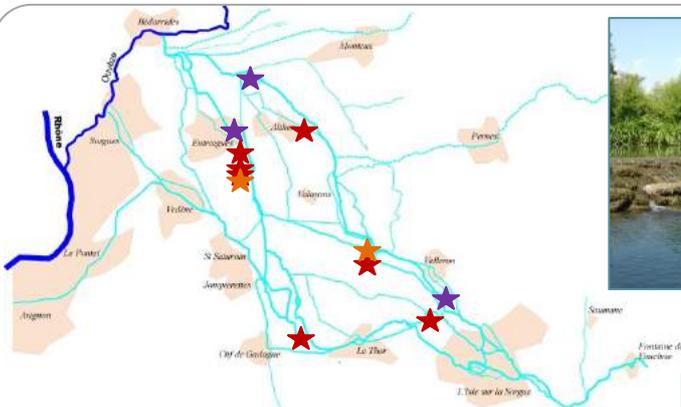


Après

Objectifs

- Assurer la libre circulation des poissons (montaison et dévalaison) et ainsi favoriser la continuité écologique sur les Sorgues.
- Atteindre le bon état écologique des cours d'eau.
- Répondre aux obligations réglementaires.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues intervient en tant que « cheville ouvrière » des communes concernées par l'obligation réglementaire de mettre en place une passe à poissons. Il joue aussi le rôle de « facilitateur » demandé par l'Etat et l'Agence de l'Eau RMC et assiste techniquement au besoin les propriétaires privés.



Etude 2012-2016 sur 12 ouvrages :

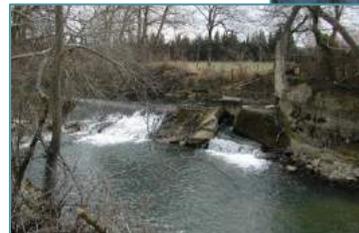
- 2 ouvrages appartenant à des propriétaires privés exploitants de micro-centrales ;
- 3 ouvrages appartenant à des propriétaires privés sans exploitation ;
- 7 ouvrages appartenant à des propriétaires publics.



Seuil du Moulin des Toiles,
à Entraigues sur la Sorgue



Seuil de Valobre,
à Entraigues sur la Sorgue



Seuil de St Albergaty,
à Monteux/Althen des
Paluds

Les réalisations

Le SMBS a mené entre 2012 et 2016 de lourdes investigations et études ayant permis d'aboutir à la réalisation de diagnostic de franchissabilité sur 12 ouvrages et les dossiers de projets de travaux et de demandes d'autorisations réglementaires sur 7 d'entre eux.

En parallèle, le SMBS accompagne l'Etat dans ses démarches de classement de cours d'eau et auprès des propriétaires d'ouvrages hydrauliques classés prioritaires.

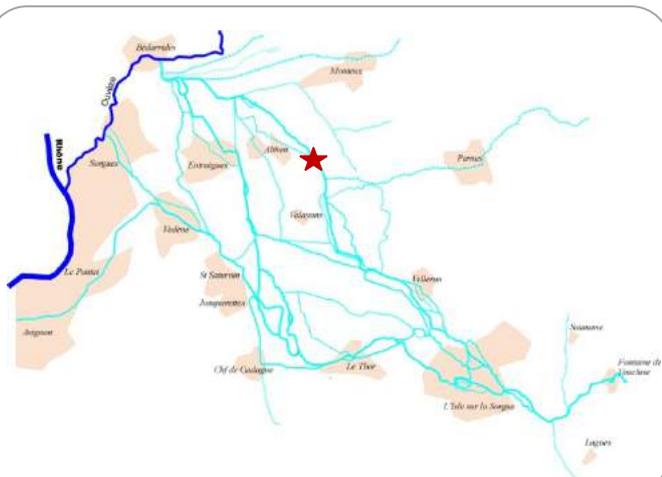
2017 :

- Recherches bibliographiques sur les techniques et contraintes d'évaluation de l'efficacité des passes à poissons.
- Assistance technique du propriétaire privé de l'ouvrage de Valobre, à Entraigues sur la Sorgue, et des services de l'Etat, pour la réalisation d'un essai d'effacement du seuil et le lancement d'une étude d'impacts.
- Mise en place d'une passe à poissons sur le seuil de la Croupière, à Le Thor (voir fiche sur la restauration du seuil pages 40 et 41).
- Mise en place d'une passe à poissons sur le seuil des Gaffins / Moulin de la Roque, à Althen des Paluds (voir fiche sur ces travaux page 39).

Coût : frais de fonctionnement du SMBS (hors travaux)

Objectifs

- Assurer la libre circulation des poissons (montaison et dévalaison) et ainsi favoriser la continuité écologique sur les Sorgues.
- Atteindre le bon état écologique des cours d'eau.
- Répondre aux obligations réglementaires.



Les travaux ont consisté en la mise en place d'une **passse à poissons de type « prébarrage »** : création à l'aval de l'obstacle d'un grand bassin, qui fractionne la chute à franchir, aménagé dans son fond de façon à dissiper l'énergie de l'eau pour créer des zones de repos pour les poissons.

Les travaux ont mis en évidence que la partie du seuil sur laquelle la passe à poissons s'est construite s'avérait dégradée. La réalisation de la passe à poissons a ainsi permis de **renforcer la solidité du seuil**.

Calendrier : août à novembre 2017

Coût estimatif : 113 753 €HT

% financements : AE RMV 80 % - SMBS 20 %

Les travaux



Avant



Pendant



Après

Restaurer le seuil de la Croupière Mettre en place une passe à poissons

Le Thor

(Opérations B1.1 et B3.7 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

Changer l'exutoire du canal de L'Isle pour qu'il se déverse dans le Canal de Vaucluse

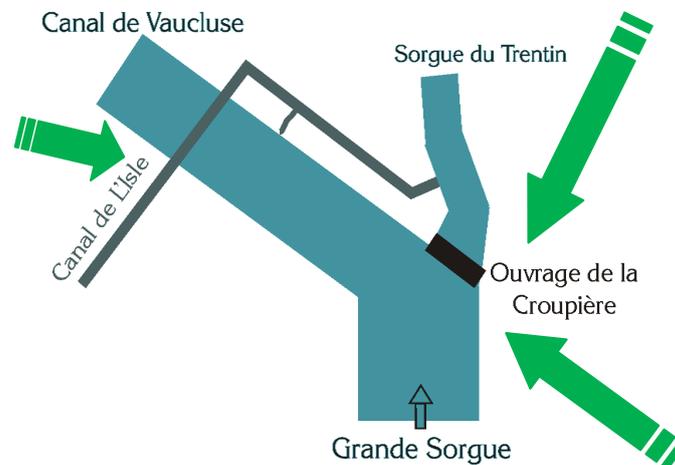
- ☑ éliminer les apports d'eau de Durance, turbides, dans la Sorgue du Trentin (le Canal de Vaucluse, par son débit plus élevé et ses caractéristiques, est plus à même d'assimiler ces apports)
- ☑ enlever le pont bêche, en très mauvais état, qui risquait de tomber et d'obstruer le Canal de Vaucluse



Cette opération a été réalisée en délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage de l'ASCO du canal de L'Isle

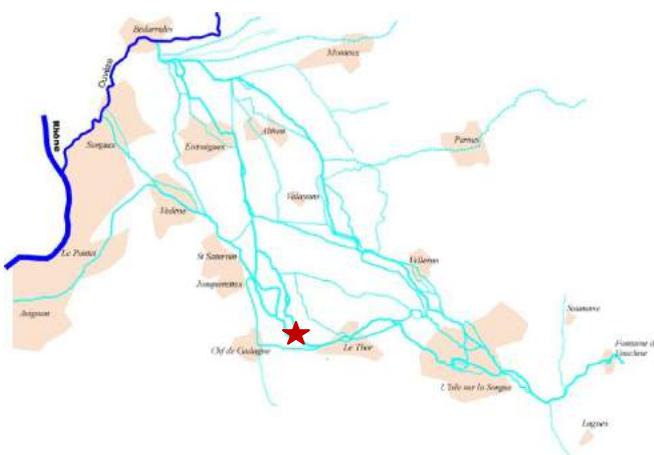
Mettre en place une passe à poissons

- ☑ rétablir la libre circulation des poissons et ainsi restaurer la continuité écologique
- ☑ apporter en continu un minimum de 500 l/s d'eau dans la Sorgue du Trentin (correspondant au débit idéal pour la vie piscicole de cette Sorgue en 1^{ère} catégorie)
- ☑ répondre aux obligations réglementaires imposées du fait de la restauration du seuil



Restaurer le seuil de la Croupière, construit au X^{ème} siècle

- ☑ pérenniser le Canal de Vaucluse, la Sorgue de la Rode et les zones humides associées



Les travaux ont consisté à :

- injecter des pieux de 8 m de profondeur pour étanchéifier l'amont du barrage,
- reconstruire l'aval du barrage de façon à ce qu'il soit drainant et homogène,
- finaliser le barrage par un béton de propreté et réaliser une échancrure de sécurité,
- décaisser l'emprise de la passe à poissons, puis la construire en béton avec un fond rugueux (gros cailloux),
- enrocher les abords et remettre le site en état.

Calendrier : juin à novembre 2017

Coûts estimatifs : 394 200 €HT pour la restauration du seuil et 262 800 €HT pour la passe à poissons

% financements : AE RMC 62 % - CR PACA 12 % - CD 84 6 % - SMBS 20 %



Les travaux



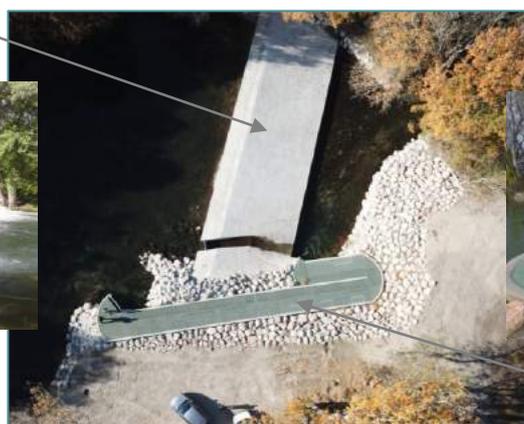
Avant



Pendant



Nouveau seuil



Passe à poissons

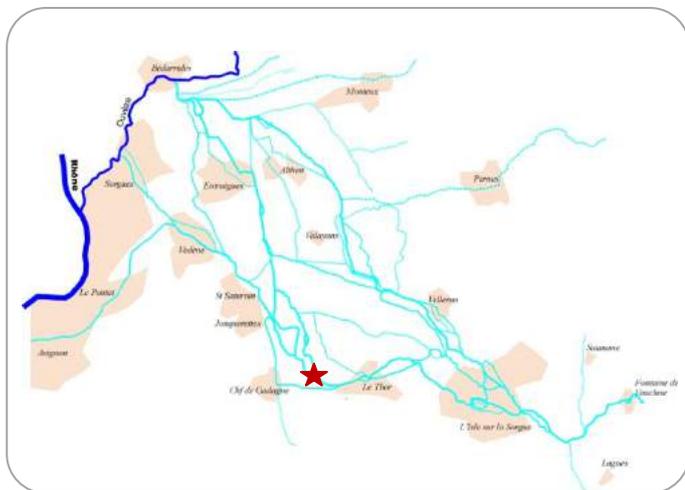
Après

Objectifs

- Eliminer les apports d'eau de Durance, turbides, dans la Sorgue du Trentin (le Canal de Vaucluse, par son débit plus élevé et ses caractéristiques, est plus à même d'assimiler ces apports).
- Enlever le pont-bâche, fortement dégradé, pour éviter son effondrement dans le Canal de Vaucluse.
- Atteindre le bon état écologique des cours d'eau.



Cette opération a été réalisée en délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage de l'ASCO du canal de L'Isle.



Les travaux ont consisté à :

- la dépose partielle des murets et culées de soutènement du pont-bâche ;
- l'enlèvement du pont-bâche, lourd de 18 tonnes ;
- le désamiantage puis l'évacuation du pont-bâche ;
- la construction d'un nouvel exutoire du canal de L'Isle.

A noter que la réalisation de ces travaux a été combinée avec ceux de la restauration du seuil de la Croupière et mise en place d'une passe à poissons (voir fiche correspondante).

Calendrier : juillet à novembre 2017

Coût estimatif : 101 048 €HT

% financements : AE RMC 30 % - CR PACA 30 % - CD 84 20 % - SMBS 20 %

Les travaux



Avant



Pendant



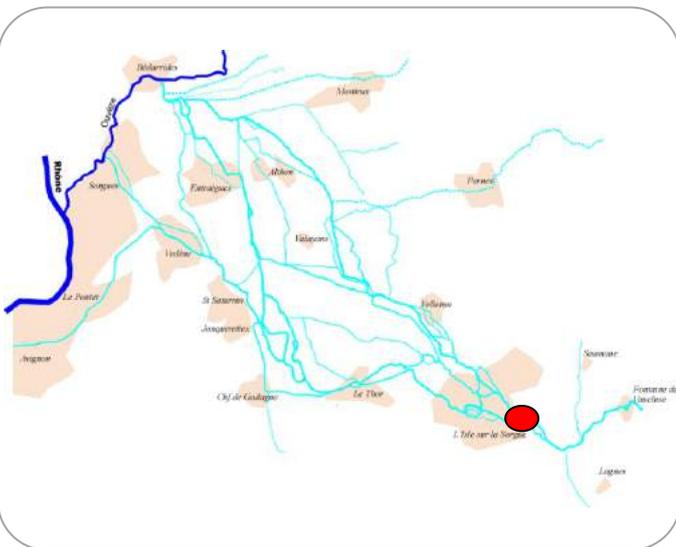
Après

Travaux d'urgence de confortement du seuil du Partage des eaux L'Isle sur la Sorgue

Objectifs

Le seuil du Partage des eaux est un ouvrage hydraulique « structurant » majeur du réseau des Sorgues, conditionnant le fonctionnement général du réseau et sans lequel la plupart des Sorgues ne seraient plus alimentées. A ce titre, il est l'un des plus importants : sans lui, une grande partie du réseau des Sorgues ne serait plus alimenté, faisant disparaître tout le milieu naturel aquatique et les zones humides associées.

Un point de dégradation avancée sur le seuil alimentant la Sorgue de Velleron a été diagnostiqué par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues. Cette dégradation était de nature à mettre en péril l'ensemble de l'ouvrage. L'importance de cette dégradation a justifié une intervention en urgence, validée par le Service Police des eaux de la DDT de Vaucluse, afin de pérenniser cet ouvrage.



Les travaux ont consisté en :

- implantation de palplanches métalliques pour étancher la zone de travaux. Ces palplanches ont été enlevées en fin de chantier ;
- installation d'un système de pompage avec bac de décantation avant rejet ;
- nettoyage et purge de l'ouvrage existant ;
- coffrage de la partie d'ouvrage à conforter ;
- coulage de béton sous la partie d'ouvrage à conforter ;
- raccordement aux murs amont et aval existant.

Calendrier : le chantier s'est déroulé du 2 au 13 octobre 2017

Coût : 46 920 € TTC

% financements : Agence de l'Eau RMC : 30 % ; Conseil Régional PACA : 30 % ;
Conseil Départemental 84 : 20 % ; Autofinancement SMBS : 20 %

Les travaux



Avant



Pendant



Après

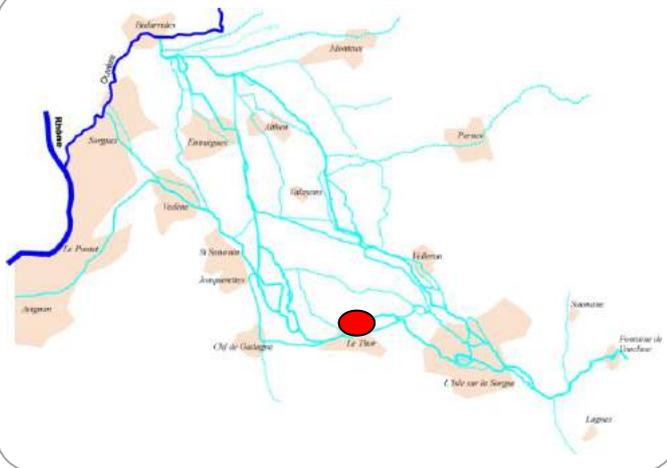
Réhabiliter les vannes barrage de la mairie

Le Thor

Objectifs

Les vannes barrage dites « de la mairie », situées sur la petite Sorgue au centre ville de Le Thor, permettaient à l'origine le maintien d'un plan d'eau amont pour l'usage de lavoirs. Celles-ci présentaient un état de délabrement avancé ne permettant plus leur manipulation.

Aussi, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a réalisé, en accord avec le Service Police des eaux de la DDT de Vaucluse, la réhabilitation de cet ouvrage, afin qu'il puisse de nouveau réguler les débits pour maintenir un plan d'eau amont en période d'étiage, en faveur de la faune piscicole, et pour envisager des chasses en périodes de crues. La commune de Le Thor, propriétaire de l'ouvrage, est depuis en charge de l'entretien et des manipulations de l'ouvrage.



Les travaux ont consisté en la réhabilitation de l'ensemble des vannes barrages, comprenant :

- l'aménagement d'un radier,
- le changement de la structure de soutien des vannes et les glissières,
- le changement des pelles,
- la modernisation des mécanismes de manipulation,
- l'installation d'une passerelle à l'amont immédiat pour les besoins d'interventions d'entretien et de nettoyage de l'ouvrage.

Calendrier : travaux réalisés du 10 au 21 avril 2017

Coût : 28 092 €TTC

% financements : 100 % SMBS

Les travaux



Avant



Pendant



Après

Restaurer le seuil de Monclar et mettre en place une passe à poissons – Phase 1

Le Thor

(Opérations B1.3 et B3.7 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)

Objectifs



Il s'agit de restaurer l'ouvrage permettant la partition des eaux entre la Sorgue de Monclar et le réal de Monclar, en y associant un dispositif permettant la circulation piscicole (*obligation réglementaire dès lors que des travaux significatifs sont menés sur l'ouvrage*).

Pour ce faire, la première étape consiste à mener des investigations pour pouvoir définir les projets de travaux (maîtrise d'œuvre) et élaborer les dossiers réglementaires. De plus, il conviendra, préalablement, de définir les besoins en matière de répartition des débits entre le réal de Monclar et la Sorgue de Monclar, en concertation avec les services de l'Etat, le SMBS et partenaires locaux.



Le SMBS a engagé un maître d'œuvre spécialisé pour définir la nature et l'importance des travaux à mettre en œuvre pour assurer la pérennité et la fonctionnalité de l'ouvrage :

- les travaux nécessaires à la restauration des parties dégradées du seuil ;
- les travaux de restauration du vannage existant de la prise du réal de Monclar ;
- les travaux nécessaires à l'accès et à la manipulation des équipements proposés permettant d'assurer la répartition des débits ;
- les travaux pour assurer la franchissabilité de l'ouvrage par les populations piscicoles.

Le maître d'œuvre est chargé de mener les missions suivantes :

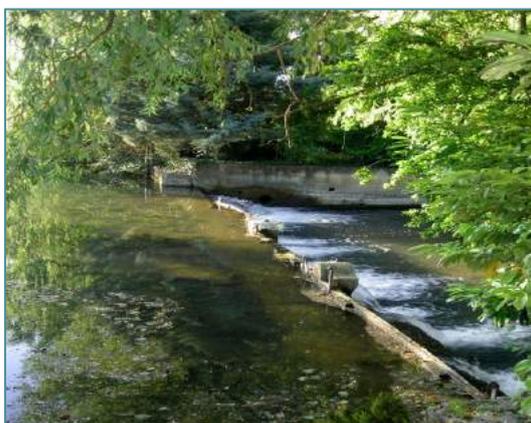
- Etude préalable pour la définition des règles de répartitions hydrauliques.
- Études de conception (avant-projets AVP, projets PRO).
- Élaboration des dossiers réglementaires (déclaration d'antériorité au besoin, loi eau et Natura 2000).

Calendrier : lancement en octobre 2017

Coût prévisionnel : 90 000 euros TTC

% financements : AE RMC 50% - CR PACA 20%
CD 84 10% - SMBS 20 %

Le seuil avant travaux



Batardages en planches sur le seuil déversant de Monclar à Le Thor

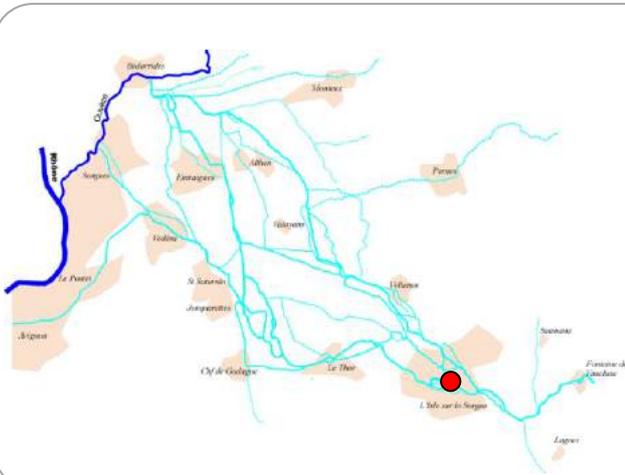
Reconstruire le mur berge de Campredon à L'Isle sur la Sorgue

Objectifs

La ville de L'Isle sur la Sorgue est traversée et ceinturée par plusieurs bras de Sorgues. Dans la traversée urbaine, les berges de ces bras de Sorgues sont le plus souvent murées, pour des raisons de contraintes urbaines.

La commune de L'Isle sur la Sorgue a chargé le SMBS, en tant que maître d'ouvrage délégué, de traiter le problème du mur-berge de Campredon, qui s'effondrait. Toutes les études menées ont, de par la lourdeur technique et les coûts associés à chaque solution, conduit à opter pour une solution de **reconstruction du mur berge de Campredon en mur poids en pierres liaisonnées à la chaux hydraulique et fondées sur boutisses** (larges et épaisses dalles de pierre assurant la fondation de l'ouvrage).

Au regard des contraintes de stabilité du talus arrière du mur, un essai de reconstruction suivant cette méthode avait été réalisée avec succès en 2016. Les travaux sur l'ensemble du linéaire de mur concerné par la reconstruction ont été menés en 2017.



Les travaux ont consisté, sur 51 mètres linéaires, en :

- démontage du mur berge existant avec récupération des pierres ;
- purge de l'arrière du mur berge ainsi démonté ;
- enlèvement et évacuation des arbres ;
- pose de fondations en boutisses (pierres massives) ;
- reconstruction manuelle du mur poids en pierres liaisonnées à la chaux ;
- mise en place de barbacanes drainantes tout au long de la reconstruction ;
- mise en place d'un géotextile et remblais drainant à l'arrière du mur berge ainsi reconstruit ;
- réalisation de dispositifs d'abris piscicoles en pied de mur ;
- raccordement aux murs amonts et avals existants ;
- repose des couvertines d'origine en haut du mur berge ainsi reconstruit ;
- finition de la patine de l'ensemble de l'ouvrage.

Calendrier : du 9 mai 2017 au 28 septembre 2017

Coût : 125 917 €HT

% financements : CR PACA 29 % - CD 84 19 % - SMBS 52 %

Les travaux



Avant



Pendant



Après

Objectifs

- ✓ Libérer le Canal de Vaucluse de tous les obstacles au bon écoulement de l'eau.
- ✓ Disposer d'un ouvrage assurant son rôle principal de transit des eaux pluviales.
- ✓ Permettre le meilleur usage possible aux usiniers et irrigants.

Mise en œuvre par prestataires

Dès le printemps et jusqu'à l'été :

- ✦ faucardage mécanisé par bateau faucardeur : mis en œuvre durant 14 journées, pour un total d'interventions sur neuf kilomètres cumulés de cours d'eau.



Faucardage par bateau

Puis à l'entrée de l'automne :

- ✦ mise en chômage du Canal de Vaucluse, qui consiste à l'abaissement des hauteurs d'eau par réduction des débits, passant de 4~5 m³/s à 500~800 l/s,
- ✦ débroussaillage manuel et mécanique de la végétation des berges,
- ✦ faucardage manuel des herbiers aquatiques,
- ✦ enlèvement systématique des embâcles,
- ✦ retrait des déchets.



Faucardage manuel

Coût total 2017 : 100 677,96 € TTC

Financements : 100 % SMBS

Interventions en régie

A l'automne 2016, les agents techniques du SMBS ont suivi une formation à l'utilisation des tronçonneuses et débroussailleuses. En suivant, le SMBS a muni ces agents des outils et des protections correspondantes.

Les interventions réalisées concernent le retrait d'arbres couchés dans les cours d'eau, ne nécessitant pas l'emploi d'engin mécanique, ou bien l'entretien courant des parcelles dont le SMBS à la charge.

Nombre d'interventions en 2017 : 22



Bûcheronnage d'embâcle



Débroussaillages

Objectifs

- ✓ Programmer les actions et travaux à mener pour la pérennité des ouvrages.
- ✓ Assurer le contrôle permanent du Canal de Vaucluse et de ses ouvrages.
- ✓ Réaliser le suivi quotidien des ouvrages et des digues.

Mise en œuvre

Tournées quotidiennes des gardes du Canal de Vaucluse

- ↪ les gardes du Canal de Vaucluse assurent au quotidien la gestion et l'exploitation du canal à satisfaction des usages associés ;
- ↪ en situation de risques météorologiques et de crises, ils règlent l'alimentation du canal en conséquence, suivant les procédures définies en fonction du niveau de vigilance météorologique et des observations de terrain.

Contrôle de l'encombrement du Canal de Vaucluse et de l'état de ses berges

- ↪ les gardes-canaux du SMBS consignent au cours de leurs tournées quotidiennes les observations de terrain et les manipulations réalisées dans un journal de garde ;
- ↪ ils réalisent des contrôles visuels de l'ensemble du linéaire de berges endiguées accessibles suivant une fréquence définie en fonction des secteurs à enjeux.

Contrôle et entretien des ouvrages de régulation et de répartition des eaux dans les différentes branches

- ↪ Les ouvrages des Sept Espassiers (Le Thor/Châteauneuf de Gadagne) et de la Pusque (Jonquerettes) ;
- ↪ Le partiteur d'Eyguilles à Vedène ;
- ↪ Ensemble des petits ouvrages secondaires (vannes Coutelin, vanne du Taon...) ;
- ↪ La station d'exhaure de Pontillac.

Réalisations



Cahier journalier



Tournées quotidiennes



Visite sous-marine

Objectifs

- ✓ Disposer d'autorisations d'accès aux ouvrages usiniers privés
- ✓ Manœuvrer les vannes usinières en fonction des besoins d'intérêt général.

Contexte

• Un cours d'eau non domanial, des ouvrages privés

Le Canal de Vaucluse est un cours d'eau non domanial. Chaque propriétaire riverain est propriétaire du lit de la rivière jusqu'à sa moitié. Les ouvrages hydrauliques, dont les vannages permettant le partage et l'usage usinier des eaux sont également privés et appartiennent aux bénéficiaires ou aux propriétaires des parcelles sur lesquelles ils prennent appuis, sauf acte contraire.

• Des ouvrages usiniers influençant l'écoulement de l'eau

Leurs fonctionnements et leurs réglages sont de l'intérêt propre des usiniers en période d'exploitation de l'usine, puis d'intérêt général le reste du temps, et notamment en période de vigilance météorologique pluies/orages/crués. Un défaut de manœuvre peut entraîner des risques de débordements.

• Pour l'intérêt général

Dans l'intérêt général, en cas de vigilance météorologique et/ou en fonction du régime hydraulique du Canal de Vaucluse, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues souhaite pouvoir accéder à l'ouvrage et manipuler les vannes pour libérer l'écoulement.

Réalisations

↳ Conventions d'accès et de manœuvre d'ouvrages tiers

Deux conventions ont été signées en 2017, pour des ouvrages sur la commune de Vedène : l'une entre le SMBS et les Papeteries de Gromelle pour l'ouvrage éponyme et l'autre avec la société Air Liquide pour l'ouvrage de la Garancine.

Deux autres conventions sont en cours de discussion, dont la conclusion est soumise à une sécurisation des accès.

Coût : *frais de fonctionnement du SMBS*



Manœuvre d'ouvrage usinier



Convention d'accès et de
manœuvre

Mise en sécurité des ouvrages hydrauliques du Canal de Vaucluse

Objectifs

- ✓ Assurer la sécurité des agents intervenants lors de leurs manœuvres.
- ✓ Pourvoir les ouvrages du Canal de Vaucluse d'équipements de protection collective.
- ✓ Mise en sécurité de 8 ouvrages de régulation du Canal de Vaucluse.

Mise en œuvre

Après **conseils** en matière de sécurité pour les aménagements **pris auprès de la CARSAT Sud-Est**, établissement d'un cahier des charges et sélection d'un prestataire via un appel d'offre en procédure adaptée.

Coût total : 31 693,20 € TTC

Financements : 70 % SMBS
15 % Conseil Régional PACA
15 % Conseil Départemental de Vaucluse

Les travaux ont consisté suivant les ouvrages, en :

- poses de garde-corps ;
- créations de passerelles ;
- agencements de marchepieds ;
- installations de crics de manœuvre ;
- aménagement d'un abri de pluie.

Réalisations



Vanne Coutelin / avant



après



Partiteur de Vedène / avant



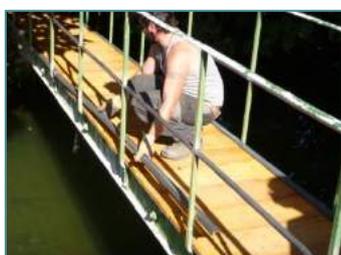
après



Sept Espassiers / avant



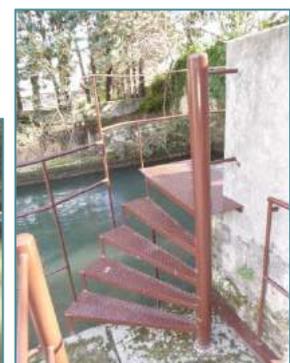
après



Remplacement
du platelage
bois et
renforcement
des garde-
corps au
partiteur
d'Eyguilles à
Vedène



Escaliers au partiteur d'Eyguilles à Vedène



Objectifs

- Réduire les risques d'inondations dans les secteurs où le cours d'eau est endigué.
- Engager une action préventive permettant de pérenniser les digues et réduire les risques de dégradations / ruptures en cas de crue.



Le ragondin, une espèce classée nuisible en France

Mise en œuvre

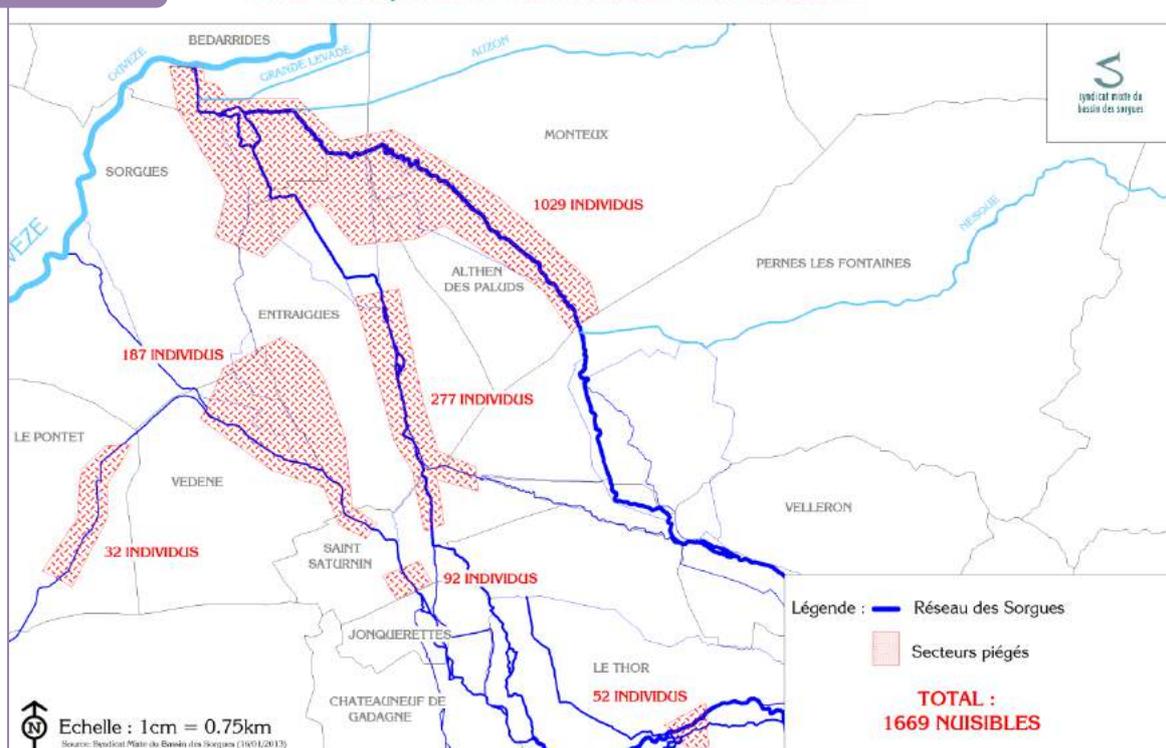
- Repérage des secteurs infestés, récupération des autorisations de piégeage auprès des propriétaires, établissement des déclarations communales, réalisation des campagnes quotidiennes de régulation par piégeage (régulation sélective), puis suivi des secteurs traités (piégeage d'entretien).
- **Après 8 ans de piégeage intensif, nous avons constaté une baisse conséquente du niveau d'infestation sur les Sorgues aval.** Nous sommes ainsi depuis 3 ans dans une phase d'entretien, qui permet de maintenir une pression de piégeage suffisante pour garder le niveau d'infestation au plus bas. En 2017, 48 nuisibles ont été capturés sur les Sorgues.

Coût annuel pour les Sorgues : 18 000 € TTC

Financements : 100 % SMBS

Réalisations

Bilan des captures de nuisibles de 2006 au 31/12/2017



Objectifs

Proposer aux 18 communes de la plaine des Sorgues un outil visant à **mieux anticiper les risques d'inondation** et à **améliorer l'efficacité des actions** assurées par les services municipaux en période de crise.



Contexte

Face aux risques d'inondation auxquels sont soumises la plupart des communes de la plaine des Sorgues (débordement de la rivière, ruissellement...), les Maires et les services municipaux ont la charge :

- d'anticiper en prenant les dispositions nécessaires pour prévenir au mieux ces risques ;
- en période de crise, de prendre les décisions adéquates pour assurer au mieux l'organisation des secours.

Or, l'expérience a montré qu'en période d'alerte ou de crise, les informations météorologiques dont disposent les communes – via la Préfecture ou Météo-France – ne sont pas suffisamment précises et immédiatement disponibles pour appréhender correctement l'événement à l'échelle locale et son évolution.

Mise en oeuvre

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues propose, depuis fin 2008, à chacune des 18 communes de la plaine des Sorgues, un **accès réservé à un pôle d'expertise qui permet de mieux anticiper et de gérer localement les périodes de crise liées aux risques d'inondation** :

- La société PREDICT services, qui regroupe des spécialistes en météorologie et en hydrologie, surveille en temps réel et en continu les événements météorologiques. Elle contacte les communes dès lors que celles-ci risquent d'être exposées à un risque d'inondation.
- Les Maires disposent alors, 24h/24h, d'informations très détaillées sur l'événement en cours et bénéficient de conseils sur l'opportunité de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de sauvegarde ou de secours.
- **En 2017**, quelques messages de mise en vigilance ont été envoyés, mais aucun événement significatif n'a justifié la mise en place d'une assistance auprès des communes du SMBS.
- Chaque année, la société PREDICT services, avec l'accompagnement du SMBS, rencontre l'ensemble des communes et des utilisateurs, pour présenter les nouveautés et mettre à jour l'interface Internet wiki-predict.
- Grâce à l'abonnement du SMBS, depuis fin 2015, les citoyens des communes du bassin des Sorgues bénéficient gratuitement d'un accès à l'application smartphone « My Predict ».

Coût 2017 : 23 710 € TTC

Financements :
SMBS 100 %



Page d'accueil du site MyPredict

Objectifs

Prévoir une crue de la Sorgue 12h, 24h voire 48h avant sa survenue, afin de pouvoir informer les communes exposées, pour qu'elles puissent prendre des mesures préventives adaptées.



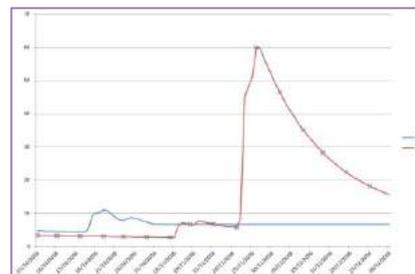
Mise en oeuvre

Alimentation des données du modèle mathématique pluie/débit, élaboré en 2006 avec le CNRS :

- ☞ suite à la fermeture de stations pluviométriques gérées par Météo France, le modèle a été recalé pour pouvoir fonctionner avec des données pluviométriques issues des lames radars fournies par la société Predict ;
- ☞ collecte des données de mesure de débit (limnimètre du Service de Prévision des Crues) ;
- ☞ entrée des données dans le modèle ;
- ☞ recalages du modèle quand nécessaire.

Date	Prévision	Mesure	Erreur	...
2016-11-01	10	10	0	...
2016-11-02	10	10	0	...
2016-11-03	10	10	0	...
2016-11-04	10	10	0	...
2016-11-05	10	10	0	...
2016-11-06	10	10	0	...
2016-11-07	10	10	0	...
2016-11-08	10	10	0	...
2016-11-09	10	10	0	...
2016-11-10	10	10	0	...
2016-11-11	10	10	0	...
2016-11-12	10	10	0	...
2016-11-13	10	10	0	...
2016-11-14	10	10	0	...
2016-11-15	10	10	0	...
2016-11-16	10	10	0	...
2016-11-17	10	10	0	...
2016-11-18	10	10	0	...
2016-11-19	10	10	0	...
2016-11-20	10	10	0	...
2016-11-21	10	10	0	...
2016-11-22	10	10	0	...
2016-11-23	10	10	0	...
2016-11-24	10	10	0	...
2016-11-25	10	10	0	...
2016-11-26	10	10	0	...
2016-11-27	10	10	0	...
2016-11-28	10	10	0	...
2016-11-29	10	10	0	...
2016-11-30	10	10	0	...

Prévision de débit :
Tableau des données et courbe de
débits simulés (événement de
Novembre 2016)



Réalisations

Le modèle a été calé pour des événements hydrologiques importants (crues). Comme inscrit dans le Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015, le SMBS œuvre pour améliorer le modèle (optimiser la prévision des crues, améliorer la prédiction des périodes d'étiages, perfectionner l'intégration des précipitations neigeuses...).

Pour ce faire, le SMBS mène un partenariat avec l'Unité d'hydrogéologie karstique de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UMR 1114 INRA-UIAPV EMMAH) (voir fiche correspondante).

En 2017, l'absence de crue significative n'a pas justifié l'utilisation du modèle.

Par contre, des simulations en périodes d'étiage ont été réalisées en aide à la décision pour les Comités Sécheresse.



La Fontaine de Vaucluse à l'étiage

Gérer les stations de pompage de St Sauveur et de Campsec

A Entraigues sur la Sorgue et Bédarrides

Objectifs

A l'instar de la station de Pontillac sur le Canal de Vaucluse (*voir fiche « Gestion quotidienne du Canal de Vaucluse »*), les stations de pompage de St Sauveur (sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue) et de Campsec (sur la commune de Bédarrides) permettent de forcer l'évacuation de l'eau drainée par les canaux environnants de chaque station, lorsque le niveau d'eau de la Sorgue est trop élevé pour que cette eau s'écoule naturellement.



Station de St Sauveur
à Entraigues sur la Sorgue



Station de Campsec
à Bédarrides

Mise en oeuvre

Entretien régulier par le SMBS :

- Equipement de mise en sécurité : *frais de fonctionnement*
- Désenvasement : *frais de fonctionnement*
- Nettoyage des dégrilleurs : *frais de fonctionnement*
- Mises en route et arrêts des pompes : *frais de fonctionnement*
- Entretien des espaces verts : 550 € TTC
- Maintenance technique spécialisée : 13 150 € TTC

Frais liés au fonctionnement des stations :

EDF : 7 300 € TTC

Coût total des investissements : 21 000 € TTC

Financements : 100 % SMBS



Travaux
d'entretien
des stations
de pompage



Communiquer sur le bilan du Contrat de rivière « Les Sorgues » 2010-2015

(Opération C2.3 et C2.4 du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015)

Objectifs

L'étude réalisée par l'agence de médiation et de concertation Génopé, dans le cadre du bilan du Contrat de rivière « Les Sorgues » 2010-2015, a mis en évidence un manque de visibilité de la communication faite à destination des élus locaux, des agents territoriaux et du grand public.

Cette étude a également révélé une reconnaissance des « Petits déjeuners des Sorgues » comme outil efficace pour sensibiliser un public élargi et une demande de la part des acteurs locaux de multiplier ces présentations.

L'objectif est de répondre à cette attente et **d'informer et sensibiliser les élus locaux, les agents communaux et intercommunaux et/ou le grand public sur la démarche de Contrat de rivière sur les Sorgues**, pour une meilleure appréciation des actions engagées et des possibilités d'actions combinées.



Mise en oeuvre

Présentation du bilan du Contrat de rivière « Les Sorgues » 2010-2015 et de la poursuite de la démarche, lors d'un petit-déjeuner des Sorgues (06/12/2017)

Présentation :

- de *l'intérêt de la démarche* Contrat de rivière pour une gestion intégrée et concertée à l'échelle d'un territoire,
- du *bilan du Contrat de rivière* (bilan technico-financier et étude sociologique d'évaluation de l'appropriation du Contrat et de son fonctionnement),
- de la *poursuite de la démarche* et du lancement du 3^{ème} Contrat de rivière.

Ce petit déjeuner a été l'occasion de présenter la nouvelle **plaquette de communication sur le bilan du Contrat de rivière** imprimée en 1 500 exemplaires et de réaliser une première diffusion.



[Invitation au Petit déjeuner](#)



De plus, fort des éléments issus de son étude sur l'analyse de la démarche et du bilan technico-financier, l'agence Génopé a proposé au SMBS une **stratégie d'optimisation de la valorisation** du bilan du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 et des suites qui lui seront données.

[Page de garde de la plaquette de communication de présentation du bilan du Contrat de rivière](#)



[Petit déjeuner des Sorgues du 06/12/2017](#)

31 personnes étaient présentes, principalement issues des communes, collectivités territoriales, des partenaires institutionnels et des associations locales.

Coût total : 7 574 € TTC

Financements : AE RMC 47 %, CR PACA 22 %, CD 84 12 %, SMBS 20%

Objectifs

Informer et sensibiliser le jeune public aux caractéristiques d'une rivière et des milieux aquatiques, ainsi qu'aux particularités de la Sorgue, aux actions menées et aux moyens de contribuer individuellement à la protection de ce patrimoine.



Mise en oeuvre

Les Sorgues à l'école comprennent :

- **La réalisation de programmes pédagogiques sur toute l'année avec fourniture d'outils pour que l'enseignant puisse aller au-delà**

(2,5 journées dont une minimum sur le terrain). La Maison Régionale de l'Eau (MRE) a en charge l'élaboration de la trame pédagogique et sa finalisation avec les enseignants concernés. L'animation de ces programmes mobilise le personnel de la Maison Régionale de l'Eau et du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues. Elle s'achève par une manifestation commune en fin d'année scolaire.



Intervention ponctuelle par un agent du SMBS auprès de 3^{ème} prépa-pro de L'Isle sur la Sorgue (février 2017)

- **Des interventions thématiques ponctuelles**, à la demande, sur une demie ou une journée auprès des écoles de tous niveaux, centres de loisirs, etc. (réalisées par les agents du SMBS ou la MRE).

Coût 2016-2017 :
49 200 € TTC

Financements :
AE RMC 50 % ; CR PACA 20 % ; SMBS 30 %

Réalisations – Les Sorgues à l'école

Pour l'année scolaire 2016-2017, 16 classes du bassin, soit 392 élèves, ont bénéficié de programmes pédagogiques menés sur toute l'année (communes *dAlthen des Paluds, Bédarrides, Entraigues sur la Sorgue, Le Pontet, Le Thor, L'Isle sur la Sorgue, Montoux et Sorgues*).

Une **manifestation de restitution** a eu lieu le 6 juin 2017 à Althen des Paluds. Les enfants ont pu exposer leurs travaux sur les Sorgues réalisés pendant l'année et les présenter aux élus ainsi qu'aux autres classes présentes. Ils ont également reçu un diplôme de « Citoyen de la Sorgue », remis par leur Maire ou son représentant, ainsi qu'une trousse floquée « Citoyen de la Sorgue ».

En fin de matinée, toutes les classes ont sorti des banderoles et slogans préparés spécifiquement pour la **parade de la Sorgue** : tous nos petits citoyens de la Sorgue ont paradé dans les rues du village, en prônant la préservation des Sorgues.



Illustrations de la journée de restitution Les Sorgues à l'école



Réalisations – Animations ponctuelles

En 2016-2017, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a réalisé **21 interventions thématiques** auprès de classes d'écoles primaires (dont des interventions dans le cadre d'un projet d'école, auprès de 9 classes de CP et CE1), de lycées, ainsi qu'auprès de centres de loisirs, du Club Départemental de Canoë Kayak de L'Isle sur la Sorgue et d'un centre de vie accueillant des malades de la sclérose en plaque. Cela représente près de **700 personnes** supplémentaires sensibilisées aux enjeux liés à la Sorgue.

Objectifs

Poursuivre l'information et la sensibilisation des citoyens de demain, par une mise en œuvre régulière du dispositif *Les Sorgues à l'école*. Pour l'année scolaire 2017-2018, le dernier trimestre 2017 a été l'occasion de monter chaque programme, de distribuer des outils pédagogiques et de débiter les interventions de la Maison Régionale de l'Eau.

Les outils pédagogiques visent à :

- **rassembler les bases de connaissances les plus importantes** sur les caractéristiques, le fonctionnement et les enjeux associés aux Sorgues ;
- **compléter ces bases** avec les informations étudiées lors des journées d'interventions des programmes *Les Sorgues à l'école* et les développements effectués par les enseignants ;
- **découvrir** d'autres thématiques sur les Sorgues ;
- **partager des connaissances** avec les parents et l'entourage.

Réalisations



L'Isle-sur-la-Sorgue – Ecole René Char

Entraigues sur la Sorgue – Ecole Marie Mauron



Le Pontet – Ecole Henri Bosco



Vedène – Ecole Les Jardins



Développer une stratégie de communication externe et interne

Objectifs

Mettre en place une **stratégie de communication externe et interne au SMBS** et développer les outils et actions permettant d'appliquer cette stratégie.

Mise en œuvre

A la demande des élus et de la Direction du SMBS, **Anaïde Chassagne**, étudiante en Master 2 de Communication et Développement Durable, a réalisé son stage de fin d'études au sein du Syndicat, pour proposer une stratégie de communication interne et externe. Les étapes de travail ont été les suivantes :

- 1- **Concertation** avec la Direction ⇨ définir les problématiques de communications, les besoins, les cibles (du 16 au 30 janvier)
- 2- **Diagnostic** de l'organisation du SMBS
 - a. Observations (sur le terrain, sur les temps d'animations scolaires, sur les temps de réunions internes et externes, sur l'organisation interne...) et études documentaires (du 16 janvier au 28 février)
 - b. Recensement et audit des outils de communication interne et externe (du 16 janvier au 28 février)
 - c. Entretiens individuels avec tous les délégués du Comité syndical et les agents du Syndicat (du 1^{er} mars au 13 juillet)

Pendant la durée du stage, Anaïde Chassagne a également apporté un **appui et des améliorations auprès des agents sur des missions de communication** :

- Relations avec la presse ⇨ conception de communiqués de presse, dossier de presse, revue de presse, diffusion...
- Valorisation des chantiers ⇨ conception graphique de panneaux de chantiers, organisations d'événementiels (inauguration, visite de chantier)...
- Conception d'outils de communication ⇨ plaquettes, affiches...
- Conseils pour la refonte du site Internet
- Mise en place d'outils participatifs (panneau d'expression d'idées...)

Réalisations

Une **stratégie de communication** a ainsi pu être formalisée au travers d'un document de 32 pages. Elle permet au SMBS de structurer ses actions de communication interne et externe à venir. A titre d'exemples, voici des axes principaux de la stratégie de **communication externe** à suivre :

- ▶ « **Renforcer les liens avec les acteurs locaux** »
- ▶ « **Continuer à sensibiliser les jeunes publics à la protection de la Sorgue** » ;
- ▶ « **Toucher davantage les riverains / propriétaires de la Sorgue ; sensibiliser le tout public à la fragilité écologique de la Sorgue** ».

Pour ce qui est de la stratégie de **communication interne**, les axes principaux relevés consistent à renforcer la cohésion de groupe à la fois entre les agents du Syndicat, et à la fois entre les agents et les délégués du Comité syndical.



Première de couverture de la stratégie de communication du SMBS

Objectifs

Informier le grand public, les élus et partenaires locaux des **caractéristiques particulières** de la rivière, des actions menées, des **enjeux associés** à la préservation de la végétation des bords de Sorgues et au libre écoulement des eaux.

Réalisations

Visite d'un chantier d'envergure d'abattage de platanes à Sorgues avec les délégués du Comité syndical et des élus locaux (mars 2017).



Inauguration du mur-berge de la Cigarette à L'Isle-sur-la-Sorgue (mai 2017).

Conférence interactive animée par le SMBS et la Maison Régionale de l'Eau à Bédarrides (juin 2017).



Validation du bilan du Contrat de Rivière « Les Sorgues 2010-2015 » (juillet 2017).



Visite du chantier de la Croupière au Thor avec les délégués du Comité syndical et des élus locaux (juillet 2017).



Inauguration du nouveau seuil de la Croupière au Thor (novembre 2017).



Petits Déjeuners des Sorgues – Bilan du Contrat de Rivière « Les Sorgues 2010-2015 » (décembre 2017).



Objectifs

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues possède une **expertise technique et un savoir faire reconnu dans la gestion des milieux aquatiques et du risque inondation**. De plus, les particularités des Sorgues impliquent souvent la mise en œuvre **d'actions novatrices**, intéressants les autres gestionnaires et partenaires.

Réalisations

Partager notre expérience au niveau local...

- ▮ Le SMBS travaille localement, tout au long de l'année, en étroite relation avec les associations **Les Chevaliers de l'Onde et Les Sorgues Vertes**, afin d'aider ces derniers à cibler leurs actions citoyennes sur des enjeux locaux prioritaires, en prenant mieux en compte les spécificités des Sorgues et nécessités d'intervention.
- ▮ Présentations de thématiques particulières liées aux Sorgues aux **membres du Comité Syndical du SMBS**, lors des réunions du Comité Syndical.

Partager notre expérience au-delà du territoire de la plaine des Sorgues...

- ▮ Participation systématique aux réunions du « **Groupe rivière 84 technique** » et du « **Groupe rivière 84 Elus** ».
- ▮ Participation systématique aux **Comité sécheresse** de Vaucluse et collaboration à la demande des services de l'Etat pour redéfinir les seuils d'actions en situation de sécheresse.
- ▮ Partages d'expertises avec des ASA locales.
- ▮ Participation aux **ateliers du Conseil Départemental de Vaucluse** pour la révision de leur politique relative aux **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**.
- ▮ Participation active au travail sur les Sorgues mené par FNE PACA dans le cadre de leur projet Internet « **Histoires d'Hommes & de rivières** ».

Participer à des groupes de travail et études régionales...

- ▮ A la demande du Conseil Régional PACA, le SMBS participe activement, en tant que membre du Comité Régional Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'élaboration du **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** Provence-Alpes-Côte d'Azur et à l'**Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA)**. Dans ce cadre, M. MOUREAU a été nommé Président de la commission n°1 « Gouvernances locales et aménagement des territoires ».
- ▮ Participation aux **Comités de suivi et à l'Assemblée générale du RRGMA**.
- ▮ Le SMBS est un **membre actif du groupe de travail sur la pérennité des structures de gestion du RRGMA et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI**.
- ▮ Le SMBS participe activement, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, à l'**élaboration du SOCLE** (voir fiche spécifique).

Création de nouveaux outils de communication

(Opérations C2.2, C2.4, C2.6 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

Informer le grand public, les élus, les acteurs locaux et praticiens de la rivière des **actions menées**, des **caractéristiques particulières** de la rivière, des **enjeux associés**.

Sensibiliser les citoyens du bassin des Sorgues à la fragilité et particularité de la rivière et de son environnement.

Réalisations

- **Plaquette grand public « La gestion de la ripisylve sur les Sorgues par le SMBS »** (mars 2017).
- **Réalisation et mise en ligne d'un film de 4 minutes « La Sorgue vue du ciel et sous la surface de l'eau »** (mai 2017 ; plus de 5 000 vues en 3 semaines).
- **Définition d'un visuel type pour les panneaux de chantiers menés par le SMBS**, avec déclinaison pour 4 chantiers (restauration de berge de la Cigalette à L'Isle sur la Sorgue ; restauration d'un seuil structurant, mise en place d'une passe à poissons et changement de l'exutoire du canal de L'Isle sur le site de la Croupière à Le Thor ; mise en place d'une passe à poissons au seuil des Gaffins/Moulin de la Roque à Althen des Paluds ; restauration en urgence du seuil du Partage des eaux à L'Isle sur la Sorgue).
- **Réalisation et pose de 2 panneaux d'information sur des chantiers terminés** (avril et septembre 2017).



Intérieur de la plaquette grand public sur la gestion de la ripisylve par le SMBS



Panneau d'information suite aux travaux menés sur le mur-berge de la Cigalette à L'Isle-sur-la-Sorgue



Capture d'écran de la mise en ligne du film « La Sorgue vue du ciel et sous la surface de l'eau »



Panneau de chantier pour les travaux réalisés en urgence sur le seuil du Partage des Eaux

Coût total : 4 066 €TTC (hors frais de fonctionnement du SMBS)
 % financements : AE RMC 30 % - CR PACA 30 % (sous réserve) – CD 84 20 % (sous réserve) – SMBS 20 %

Objectifs

Mettre à la disposition de tous des **informations** sur le réseau des Sorgues et ses particularités, les différentes structures intervenant sur le bassin, les actions menées, notamment au travers du Contrat de Rivière et de Natura 2000, les résultats obtenus...



Mise en oeuvre

-  Mise à jour des actualités.
-  Mise en ligne de documents dans la rubrique « Téléchargements ».
-  Mise en ligne de documents dans la rubrique « Cartothèque ».

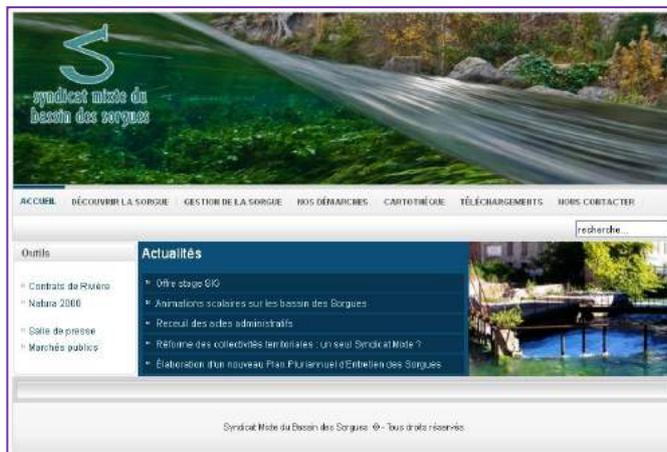
Coût : 1 600 €TTC / an pour la maintenance et l'hébergement

Financement : SMBS 100%

Réalisations et perspectives

Le site Internet www.laSorgue.com rencontre depuis plusieurs années de grosses difficultés techniques, qui nuisaient grandement à la découverte des contenus, à leur mise à jour et au téléchargement des informations, jusqu'à aboutir à une fermeture forcée du site. Après diverses investigations et essais, il s'avère que ces dysfonctionnements sont liés à des contraintes informatiques qui ne peuvent pas être résolues sans modifier le support du site.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues a ainsi décidé de mettre en place une nouvelle version du site Internet, et œuvré pour cela dès fin 2016.



Page d'accueil de l'ancien site www.laSorgue.com

Pour mener à bien cette mission, il s'est assuré en 2017 le concours d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et a sollicité élus et agents pour participer à deux ateliers de travail. Ce travail de fond a abouti à la définition d'un cahier des charges en adéquation avec les besoins du Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et à la mise en concurrence pour sélectionner un prestataire pour construire le nouveau site.



Le nouveau site Internet, www.laSorgue.fr, devrait voir le jour dans le courant du 2^e semestre 2018.

Il permettra de nouveau au grand public de découvrir les caractéristiques de cette rivière si particulière et mettra à disposition des acteurs locaux des éléments techniques spécifiques aux Sorgues (données sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, cartographies...).



Diffusion de communiqués de presse

(Opérations C2.2 et C2.4 du Contrat de Rivière « Les Sorgues »)



Objectifs

Informers les collectivités locales des actions menées par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues.
Informers et sensibiliser le grand public à travers la presse locale et les publications communales.

Mise en œuvre

Sujets développés en 2017 :

- ➔ Enquête en ligne auprès des citoyens du bassin des Sorgues pour le bilan du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 ;
- ➔ Restauration des vannes-barrages de la mairie du Thor ;
- ➔ Chantier d'envergure d'abattage de platanes malades à Sorgues au Foyer du Ronquet ;
- ➔ Inauguration du nouveau mur-berge de la Cigarette à L'Isle-sur-la-Sorgue ;
- ➔ Nettoyage des bords de Sorgues et animations interactives (en partenariat avec la Maison Régionale de l'Eau et les Chevaliers de l'Onde) auprès de 9 classes de l'école Marie Mauron à Entraigues sur la Sorgue ;
- ➔ Conférence interactive grand public (en partenariat avec la Maison Régionale de l'Eau) à Bédarrides ;
- ➔ « Les Sorgues à l'école 2016 / 2017 » : journée de restitution ;
- ➔ Validation du Bilan du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 ;
- ➔ Visite du chantier de la Croupière à Le Thor ;
- ➔ « Les Sorgues à l'école 2017 / 2018 » : remise d'outils pédagogiques ;
- ➔ Mise en chômage du Canal de Vaucluse ;
- ➔ Mise en ligne du film « La Sorgue vue du ciel et sous la surface de l'eau » ;
- ➔ Le bilan du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 : mis en ligne sur le site « gest'eau » ;
- ➔ Petit Déjeuners des Sorgues sur le bilan du Contrat de Rivière « Les Sorgues » 2010-2015 ;
- ➔ Comité de Pilotage du Contrat Natura 2000 « Les Sorgues et l'Auzon ».

Exemples de parutions suite aux communiqués diffusés



Bulletin municipal de Bédarrides – janvier 2017



Vaucluse Matin – mars 2017



La Provence – août 2017

France Bleu Vaucluse – février 2017





La Passerelle – 1, Chemin des Palermes - 84320 Entraigues sur la Sorgue

Tél. : 04 90 83 68 25 - Fax : 04 90 83 17 60

smbs@laSorgue.fr - www.laSorgue.fr

Directeur de Publication :
M. Guy MOUREAU, Président

Crédit photographies :
Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Date de publication :
Juin 2018

Nos membres :



Réalisé avec le concours financier de :

